ISSN 0024-7650

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1488 - 10 janvier 1997 - prix : 9 F

l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

L'intervention française au Centrafrique

LE BRIGANDAGE DE L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

p.2 et 3

Contre le froid, les services publics démunis... de personnel

p.5

Corée du sud : Guerre de classe au pays du prétendu miracle économique

p.8 et 9

M 6189 - 1488 - 9,00 F

SOMMAIRE

Leur société

4 – Euphorie boursière
– À propos des dons des plus riches et des autres
5 – Voyageurs bloqués : victimes du froid ou du capitalisme ?
– À propos du débat sur le droit d'obliger les SDF à aller dans un abri
6 – Rencontres gouvernement-syndicats sur l'emploi : la flexibilité ça suffit !
10 – Guadeloupe-Martinique : travailleurs en lutte
– Où en est la régularisation des sans-papiers ?
– Sécurité sociale et police : le droit à la santé dénié aux clandestins
14 – Effondrements miniers en Lorraine
– Spie-Batignolles : il faut payer pour être vendus !

Tribune

6 – La sale guerre de l'armée française en Centrafrique

Dans le monde

7 – États-Unis : les retraites en ligne de mire
– Dakar-Dakar : l'Afrique comme terrain de jeux
– Une société vache et folle
8/9 – Corée du Sud :
• guerre de classe au pays du prétendu miracle économique
• une dictature mal ravalée
– Pérou : amnistie totale… pour les militaires
16 – Suisse (et ailleurs) : l'odeur nauséabonde des coffres-forts
– Grande-Bretagne : quand les requins français se mettent à boir du thé

Dans les entreprises

11 – La Redoute ou l'envers du rêve
12 – Hôpital de Bicêtre : la direction débloque
– Les restructurations hospitalières en Ile-de-France
13 – SEMVAT (Toulouse) : après la grève des traminots
– SNCF – Villeneuve-Saint-Georges : plus d'économies, moins de sécurité

Lire/Voir

15 – Réédition : *La chronique de Travnik* d'Ivo Andric
– Voir : *Un air de famille* de Cédric Klapisch

LE PS ET L'INTERVENTION FRANÇAISE EN AFRIQUE

UNE CONDAMNATION BIEN HYPOCRITE

Tandis qu'au prix d'un massacre, les troupes françaises imposaient leur ordre à Bangui, le chef de file du PS, Lionel Jospin, a réuni une conférence de presse pour condamner cette intervention. Il s'est déclaré «*préoccupé*» par «*la montée d'un puissant sentiment anti-français en Centrafrique*», ajoutant que l'armée française n'avait pas à «*être transformée en force de sûreté intérieure ni en garde présidentielle pour le président Patassé*».

Que le rôle de gendarme, joué par l'armée française volant au secours de tous les régimes dictatoriaux et corrompus d'Afrique, soulève l'indignation de ceux qui luttent contre les exactions de l'impérialisme est bien la moindre des choses. Mais il faudrait être naïf pour croire à la sincérité des propos de Jospin, car cette politique d'intervention militaire en Afrique n'est pas nouvelle et les socialistes, tout le temps où ils ont été au pouvoir, ne l'ont jamais remise en cause.

Bien au contraire, à partir de 1981, Mitterrand et le Parti Socialiste ont repris l'héritage de Giscard et de tous les gouvernements qui les avaient précédés, poursuivant la politique néo-coloniale de l'impérialisme français du Tchad à Djibouti, en passant par le Congo et le Centrafrique. Aucun des accords de coopération militaire signés dans les années 1960-1970 entre les représentants de l'impérialisme français et leurs protégés africains, y compris les clauses d'intervention en cas de troubles intérieurs, n'a été dénoncé. De même, la France a continué à entretenir huit bases et 9000 à 10000 soldats sur le sol africain, sans que Jospin et le PS y trouvent à redire.

Pourtant, cette force armée a été déployée à de nombreuses reprises. Ce fut le cas notamment au Tchad, en 1983, pour voler au secours de Hissène Habré contre Goukouni Oueddeï, soutenu par la Libye, puis en 1992 pour soutenir cette fois Idriss Déby contre Habré. Ce fut également le cas au Togo en 1986 pour renforcer le régime de Eyadema, au Gabon en 1990 pour soutenir Omar Bongo et préserver les intérêts pétroliers de Elf menacés par des émeutes populaires, au Rwanda en 1990 et 1992, puis en 1994 avec l'opération «Turquoise». Ce fut aussi le cas au Zaïre en 1990 lors des émeutes de Kinshasa, à Djibouti, en novembre 1991, pour aider le régime à contenir une offensive des maquisards dans le nord du pays, sans oublier entre 1992 et 1994 la participation de 2500 soldats français aux côtés des Américains à l'opération «Restore hope» en Somalie.

C'est dire que l'intervention actuelle en Centrafrique, la troisième depuis avril 1996, s'inscrit dans le droit fil de la politique menée par tous les gouvernements, qu'ils soient de droite ou qu'ils se disent de gauche, dans ce qu'ils considèrent comme leur zone d'influence en Afrique. Une politique qui a toujours visé à imposer, y compris par la force des armes, les choix politiques de l'impérialisme français et la défense des intérêts économiques de ses trusts.

Roger MEYNIER

AFP

Sékou Touré, Mitterrand et Mobutu, lors du 10e sommet franco-africain en 1984. Quel est l'opinion de Jospin à ce sujet ?

RENCONTRE AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

• à CHOLET
(Maine-et-Loire)
Samedi 11 janvier
Toute le journée,
au Foyer du Théâtre
Place Travot

• à AVALLON
(Yonne)
Vendredi 10
et samedi 11 janvier
Place des Odeberts

• à SENS
(Yonne)
Samedi 18 janvier
à partir de 9h
Parking de la ZUP
Réunion-débat à 17h

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 600 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

LE VRAI BANDIT DE BANGUI : L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

L'armée française est intervenue à Bangui pour « mater » les militaires rebelles. C'est ainsi qu'a été présentée l'intervention des chars et des hélicoptères de combat de l'armée française stationnée en République Centrafricaine, ex-colonie française de l'Oubangui-Chari. Autrement dit, pour soutenir le dictateur-président Ange-Félix Patassé.

Selon les dires de la presse, les soldats français sont intervenus pour venger deux des leurs, lâchement assassinés. Mais que fait l'armée française là-bas ? Son expédition s'est traduite officiellement par une dizaine de soldats africains tués et au moins autant de blessés. Mais bien sûr, là, on ne nous dit pas que c'est de l'assassinat.

Et contre qui ces soldats s'étaient-ils mutinés ? Contre le dictateur dont les troupes françaises assurent la protection…

Bien sûr, ce n'est pas le premier dictateur de ce pays que les troupes françaises protègent mais cela n'excuse rien. Ce pays est indépendant depuis 1960 et, depuis, les troupes françaises y stationnent. Avant aussi ! Mais c'était une colonie française (cela n'excuse rien non plus) qui faisait partie, avec le Gabon et le Congo français, de l'Afrique Equatoriale Française.

Les troupes françaises y ont protégé successivement le très démocratique Bokassa, d'abord général, puis président à vie, puis empereur sous le nom de Bokassa 1er qui, après avoir été écarté du pouvoir, a trouvé refuge en France. Puis elles ont soutenu deux autres dictateurs, Dacko et Kolingba, avant l'actuel Patassé.

Les dictateurs centrafricains ont changé, les présidents de la République française ont changé aussi, mais les troupes françaises sont restées. Pas seulement là d'ailleurs : près de 9 000 soldats français stationnent en permanence au Gabon, au Tchad, à Djibouti… Au total dans sept pays africains.

En passant, disons que, sans les interventions, leur stationnement coûte déjà un milliard de francs par an.

En deux mois, c'est la troisième fois que les troupes françaises interviennent en République Centrafricaine. Et dans les mois et les années précédents elles sont intervenues bien des fois, ainsi qu'au Rwanda, au Tchad. Leur présence a été constamment une menace pour les droits des peuples ex-coloniaux à disposer d'eux-mêmes.

La France est la seule puissance ex-coloniale à avoir maintenu en Afrique des troupes depuis la vague d'indépendance de 1960. Depuis lors, c'est-à-dire en trente et quelques années, elle est intervenue militairement une fois tous les deux ans, en moyenne. Elle est directement responsable de la crise qui vient de se produire dans les camps du Zaïre et du sud-ouest du Rwanda où elle a créé une « zone humanitaire sûre », prétendument pour les Hutus craignant des représailles après le génocide des Tutsis, mais qui a permis en fait aux anciennes milices d'y trouver refuge et d'y recruter. Lorsque au Zaïre des insurgés tutsis se sont approchés de ces camps, cela a jeté sur les routes les centaines de milliers de réfugiés que l'on sait et que l'armée française a, bien entendu, abandonnés à leur sort. Tout cela pour défendre les intérêts des capitalistes français dans cette partie de l'Afrique.

Rappelons aussi pour mémoire que ce pays fut colonisé il y a juste un siècle, entre 1896 et 1898, par une expédition militaire commandée par un certain lieutenant Marchand, restée dans l'histoire sous le nom de « Mission Marchand », dont les exploits se sont résumés à des massacres, des villages brûlés, des viols et des tortures.

Alors, s'il y a des bandits aujourd'hui en Centrafrique, ce sont moins les soldats mutins que les représentants de l'impérialisme français, qu'ils aient un président socialiste ou gaulliste. Ceux-ci ont, pour quelques sous de plus dans les banques françaises, soutenu les pires dictatures contre de malheureuses populations vouées à la misère et qui, quand la misère leur devient insupportable, ont droit aux blindés français. Car la France soi-disant si humaniste est plus rapide à leur expédier des balles ou des missiles que des vivres ou des médicaments.

Zaïre

LES GENDARMES DE MITTERRAND RECONVERTIS EN MERCENAIRES

Au Zaïre, une petite armée de deux à trois cents mercenaires européens ou africains est en train de se constituer, parmi lesquels d'anciens mercenaires du groupe de Bob Denard, qui a su tant de fois faire en catimini les basses œuvres de l'impérialisme français. Cette troupe devrait prêter main forte à l'armée de Mobutu, ce dictateur mis en place par les puissances impérialistes et qui les sert dans la région (en même temps qu'il se sert) depuis 35 ans. Ses forces armées ont en effet bien du mal à venir à bout de la rébellion d'une partie de l'armée dans l'est du pays. Les mercenaires, recrutés par une société sud-africaine qui fournit habituellement ce genre particulier d'intérimaires et que l'on peut rémunérer y compris en pierres précieuses et autres richesses locales prises sur le pays où ils opèrent, devraient fournir un encadrement renforcé à l'armée encore fidèle à Mobutu.

Il n'existe plus depuis 1991 d'accord pouvant servir de prétexte officiel à une intervention de l'armée française, ce qui n'a pas empêché l'État français de fournir après cette date un soutien discret à l'armée zaïroise. L'impérialisme français ne veut pas paraître soutenir trop ouvertement un dictateur dont la corruption est de notoriété publique. Mais, s'il ne souhaite pas agir ouvertement ici comme il vient encore de le faire en Centrafrique, il reste la coulisse et les moyens… officieux.

Ainsi, participeraient au recrutement de ces mercenaires, ainsi qu'à leur encadrement, un officier de gendarmerie, ex-chef du Groupe de sécurité du président Mitterrand et un ex-gendarme proche de l'ex-cellule antiterroriste, mise en place à l'Elysée en 1982. Une « cellule » qu'il avait fallu dissoudre en 1986 pour mieux étouffer divers scandales : par exemple, pour réussir dans la lutte antiterroriste… elle l'inventait, comme pour ces trois militants irlandais de Vincennes chez qui les gendarmes avaient déposé des armes pour mieux les inculper, et qui étaient restés de longs mois en prison avant que la vérité éclate.

Ces gendarmes d'élite (!), dont Barril et Prouteau étaient les plus connus, n'ont pas tous réussi à vendre des livres racontant leurs exploits réels ou imaginaires. Quelques-uns se sont reconvertis, comme Barril, dans des entreprises spécialisées ici dans la sécurité. D'autres ont visiblement choisi d'aller exercer outre-mer une compétence, qui n'a d'égal que leur sens moral. Un troisième gendarme est devenu conseiller auprès du président du Congo (pour le compte également du ministère français des Affaires étrangères ?).

Bien entendu, officiellement, Chirac et Juppé ne sont pas au courant. Et, comme toujours dans ces coups foireux, le ministère des Affaires étrangères est aux abonnés absents. D'ailleurs, c'est bien connu, le colonialisme, c'est fini. Mais, on sait aussi, comme dit la chanson, que « *quand c'est fini, ça recommence* ».

J.F.

AFP

Pour les spéculateurs de tout poil (en tête les grandes entreprises et groupes financiers), l'année 1996 a été, paraît-il, «un grand cru». La Bourse de Paris a en effet enregistré son meilleur résultat depuis 1989 avec une progression, sur l'année, de 23,7%.

L'ensemble des valeurs cotées en Bourse a atteint cette année un montant de près de 3000 milliards de francs, soit une progression de 500 milliards de plus par rapport à l'an dernier. L'indice CAC 40 aurait même frisé son record historique du 2 février 1994. Mais ces 23% de progression représentent une moyenne, tous les titres ne sont donc pas logés à la même enseigne. Et certains progressent bien plus rapidement que d'autres.

Si Canal +, avec 25%, fait à peine mieux que l'indice, les groupes de l'agro-alimentaire, qui continuent à se dévorer entre eux (Auchan est en train de digérer Docks de France), ont progressé près de trois fois plus vite en moyenne. L'ensemble augmente de 64,7% et quelques-uns font mieux encore : Casino – le bien nommé – et les Comptoirs Modernes (les boutiques Comod) grimpent respectivement jusqu'à 76,8% et 76,1%, tandis que Carrefour ne progresse «que» de 70,4%. Si le secteur de l'agro-alimentaire semble se porter très bien (ses actionnaires et ses patrons s'entend, pas ses salariés!), à l'autre bout, la finance et l'immobilier paraissent avoir la gueule de bois : + 14% de progression pour la première et + 4% pour la seconde. Mais, pour certains groupes financiers tout ne va pas si mal. Ainsi, le Crédit Agricole a racheté Indosuez.

Chez les grands industriels, certains crèvent le plafond : Dassault Aviation et Dassault Électronique décrochent les deux premières places avec, respectivement, + 266,8% et + 174,9%. Ingenico a augmenté de 148,9% et Carbone-Lorraine de 133,8%. Dans les services, le marchand de soupe Sodexho double sa mise avec 100,7% et, dans la distribution, Pineau-Printemps augmente de 111%.

Et puis, sans obtenir d'aussi bon résultats, certaines valeurs aspirent littéralement les capitaux. Parmi celles-ci, Elf-Aquitaine, qui a fait l'objet de 80 milliards de francs de transactions cette année. Bons aspirateurs d'argent également : Total (62,5 milliards de francs), Louis-Vuitton-Mouët-Hennessy (le roi des produits de luxe, 54 milliards), Générale des Eaux (l'arroseur des politiciens, 48 milliards), Alcatel-Alsthom (43 milliards), L'Oréal (37 milliards), Société Générale (34 milliards), Rhône-Poulenc (près de 32 milliards de francs), Saint-Gobain (31 milliards), Danone (31 milliards), etc.

Autant dire que toutes ces entreprises regorgent de capitaux et de moyens financiers, même si leurs dirigeants prétendent n'en avoir jamais pour augmenter les salaires des salariés, qui continuent tout de même à produire les produits bien réels, sans lesquels il n'y aurait pas moyen d'asseoir le moindre début d'une spéculation.

Pas étonnant non plus, dans ce contexte, que le milieu des boursicoteurs ignore la morosité, tandis que les 150 000 à 200 000 nouveaux chômeurs de l'année, eux, se retrouvent sur le sable à ronger leur frein. Il s'est tout de même trouvé un représentant d'une société de courtage pour estimer que la progression actuelle de la cote de la Bourse parisienne était «déraisonnable». Avec un éclair de lucidité ou parce qu'il a peut-être une préférence pour la spéculation sur d'autres places boursières, il a tenu à rappeler dans l'euphorie générale que «*plus rapide était l'ascension, plus violente serait la chute*». Il n'a pas tort, en retrouvant les résultats boursiers des années quatre-vingt, la spéculation, qui n'est pas l'apanage de la Bourse de Paris bien entendu, risque à nouveau de déboucher sur un krach.

En attendant, la plupart des grandes entreprises regorgent d'argent, mais d'année en année, au fur et à mesure qu'augmentent la spéculation et le gavage des actionnaires-parasites, elles montrent qu'elles ne savent rien en faire d'utile pour le bien commun.

Jacques FONTENOY

Fête de LUTTE OUVRIÈRE du Nord

Samedi 8 février
à partir de 15h
Espace Concorde
(quartier Cousinerie)
Villeneuve-d'Ascq
(banlieue de Lille)

La prochaine réunion du cercle LÉON TROTSKY aura pour thème :

«LA PROTECTION SOCIALE : des assurances... contre la révolte ouvrière»

Vendredi 31 janvier à 20h30

Salle de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e
M° Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 20F

PLUS ILS EN ONT, MOINS ILS EN DONNENT

Entre 1990 et 1994, le montant des dons charitables ayant fait l'objet d'une déclaration fiscale est passé de 3,8 à 4,8 milliards de francs. L'enquête de la Fondation de France qui livre ces chiffres n'a bien sûr pu prendre en considération que les donateurs imposables, qui déclaraient leurs dons afin de les déduire de leurs impôts. C'est dire qu'elle ne prend pas en compte tous les dons anonymes qui impliquent un cercle beaucoup plus large de personnes.

L'enquête distingue les dons faits aux organismes divers et ceux, qualifiés de «dons Coluche», qui bénéficient directement aux personnes en difficulté. Ce sont ces derniers dont le montant global aurait plus que triplé, passant de 63,3 millions en 1990 à 200 millions en 1994. Il faut dire que cette catégorie de dons est également la plus avantageuse du point de vue fiscal... ce qui explique probablement que le nombre de donneurs soit plus élevé pour les «dons Coluche» que pour les autres types de dons.

En revanche, l'étude révèle que les foyers les plus imposés (aux revenus les plus élevés : 500000F et plus par an) donnaient en moyenne 15% de moins en 1994 qu'en 1990 : 4906F contre 5776F; alors que les dons en provenance des familles les plus modestes (déclarant un revenu imposable annuel entre 40000 et 50000F) ont, eux, augmenté de 19% (passant de 565F en 1990 à 673F en 1994). Proportionnellement, les familles les moins aisées sont ainsi les plus généreuses et se montrent même prêtes à fournir un effort plus important au nom de la solidarité humaine.

Mais il est vrai que ce n'est pas parce qu'on est riche qu'on est généreux et qu'on ne compte pas. C'est même plutôt tout le contraire...

Et puis n'oublions pas que l'État aussi donne beaucoup aux riches!

L.P.

Des milliers de voyageurs bloqués

VICTIMES DU FROID OU DE LA RENTABILITÉ ?

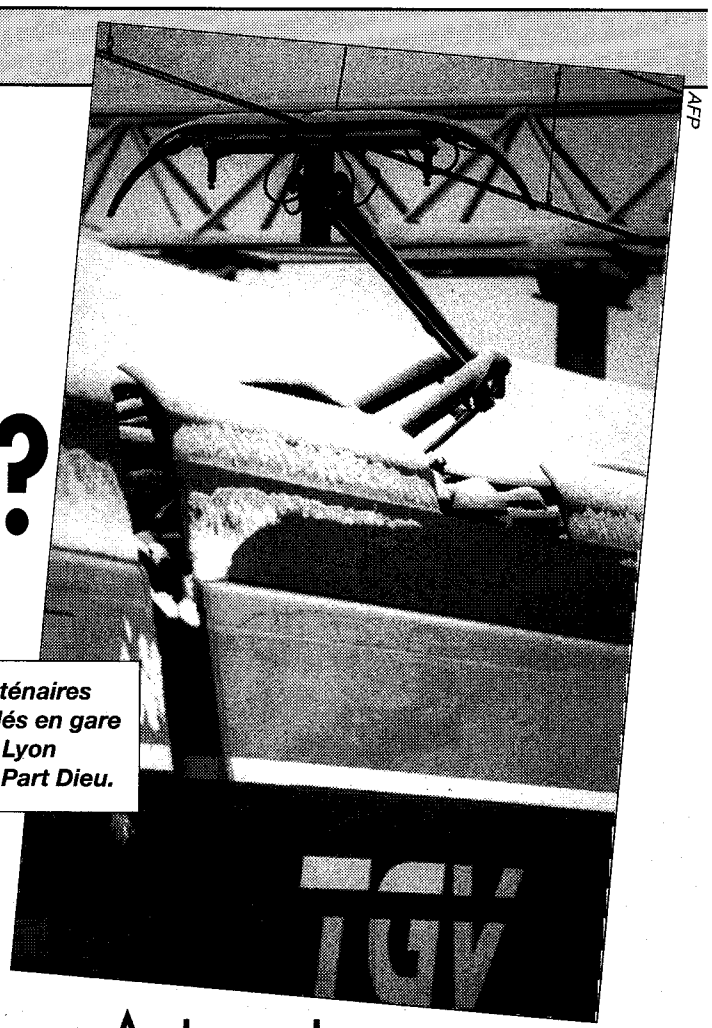

AFP

Caténaires gelés en gare de Lyon La Part Dieu.

Autoroutes bloquées, TGV paralysés, toute la presse s'est accordée pour parler d'une vague de froid «exceptionnelle», «hors du commun», contre laquelle on ne peut rien. Mais moins 10 degrés en dessous de zéro n'est pas exceptionnel en France. Et que cela déclenche une véritable catastrophe à l'échelle de plusieurs régions est révélateur non pas d'une fatalité naturelle imprévisible (mais qui revient quand même à peu près tous les dix ans) mais de l'incurie qui préside au fonctionnement des services publics, la SNCF et d'autres.

Au lendemain du jour de l'an, entre Lyon et Marseille, 30 000 voyageurs de celle-ci sont restés bloqués toute une nuit et même jusqu'à 30 heures d'affilée, en gare ou en rase campagne. Les causes ? «*Des chutes de neige importantes sur Avignon ont immobilisé des aiguillages*» expliquait la SNCF dans un document interne. Et puis une épaisse couche de glace a entouré les caténaires ce qui, toujours selon la SNCF, est un «*phénomène rare et paralysant*» dû à la rencontre entre un air froid du nord et un air chaud du sud, conjuguée à une pluie glaciale entraînant alors spontanément la formation de givre sur tout support fixe. Les caténaires ont ainsi été recouvertes d'un manchon de verglas, véritable isolant de 10 cm de diamètre.

Le phénomène est bien connu et on sait le prévenir. La preuve en est que dans l'Est, où un tel phénomène n'est pas rare, les caténaires sont équipées d'un réchauffeur qui empêche toute formation de givre. Ce n'est pas le cas dans le Sud parce que, précise la SNCF, «*la probabilité d'un tel incident est tellement faible et le coût d'un tel équipement si élevé que nous ne l'avons pas fait*». Peut-être en effet un tel équipement n'est-il pas justifié pour la région de Montélimar, encore que l'on ne nous donne aucun chiffre qui permette d'en juger. Mais à l'absence d'équipements techniques s'ajoute le fait que, visiblement, la conduite à suivre en cas de défaillance n'avait pas été prévue. Enfin, ce qui a provoqué directement la colère des voyageurs est l'absence d'informations.

«*Nous ne sommes pas d'excellents communicants. Nous n'avons pas été formés pour cela*» a déclaré en guise de justification Louis Gallois, président de la SNCF. Il lui aurait été évidemment délicat de reconnaître que la pagaille sur les lignes SNCF, déclenchée par le froid et dont étaient victimes les voyageurs, relevait en grande partie de la politique menée depuis des années à la tête de l'entreprise dite de service public.

Par exemple, s'il n'y avait pas eu, en dix ans, quelque 70000 suppressions de postes, il aurait été infiniment plus facile à la SNCF de mobiliser très rapidement les moyens, matériels et humains, nécessaires pour remettre en route le trafic et donner des informations précises aux voyageurs. Moins de cheminots à entretenir les voies et les aiguillages, à être «en réserve» pour pouvoir intervenir en cas d'imprévus, à surveiller les caténaires, à être présents dans les gares, dans les trains afin de communiquer et de renseigner, etc. et l'on voit dans les circonstances de cet hiver comment tout peut être aggravé par l'incurie et la politique de rentabilité capitaliste de la SNCF.

Car, par souci de rentabilité, tout est calculé au plus juste, la direction appliquant au service public une politique qui n'est pas sans rappeler celle du «flux tendu» des entreprises industrielles. Tout fonctionne à la limite. Même en temps normal d'ailleurs, quand, pour simplement acheter un billet ou obtenir un renseignement, il n'est pas rare de faire une demi-heure de queue en fulminant à côté de guichets fermés.

Quant à l'entretien des routes et autoroutes (qui coûtent pourtant si cher aux usagers), on pourrait faire le même constat. Les entreprises autoroutières, les directions départementales de l'Équipement pourraient certainement créer des milliers d'emplois si elles étaient véritablement désireuses de mettre au service du public un réseau performant et sûr, indépendamment des conditions de rentabilité financière.

Comme on le voit, la vraie catastrophe n'est pas nécessairement à chercher du côté des conditions naturelles…

Sophie GARGAN

Arc.

Il y a de moins en moins de cheminots pour faire face en cas d'intempérie.

Autoroutes privées… d'accès

La société (privée) des autoroutes du Sud de la France (ASF) a décidé de son propre chef de fermer en partie l'A7, lors de la vague de froid et de neige. Résultat : une autoroute déserte et d'énormes bouchons sur les nationales. Le préfet de la Drôme déclare aujourd'hui : «*Les responsables d'autoroutes se préoccupent de leur réseau et de leur clientèle. Il n'y a pas de gestion commune avec le réseau de nationales*». C'est ça sans doute la fameuse supériorité des entreprises privées : laisser les problèmes à l'État et à la population…

MORTS DE FROID… MAIS JETÉ À LA RUE PAR LE CAPITALISME

La décision du maire socialiste de Longjumeau dans l'Essonne, de contraindre les SDF de la ville à être hébergés autoritairement s'il le faut, a suscité un débat.

Faut-il intervenir ou laisser faire ? Imposer ou persuader ? Respecter «le choix» d'un certain nombre de SDF de préférer rester dans le froid, plutôt que de passer la nuit – et le plus souvent seulement la nuit – dans des refuges dans lesquels ils craignent le vol, la violence, parfois les poux ? Voilà bien un faux débat, par lequel certains veulent se donner l'air de se préoccuper vraiment du sort des SDF. Comme si les morts de froid étaient seulement ceux qui ont refusé d'être hébergés ! Et comme si de toute façon ces refuges n'étaient pas de dérisoires palliatifs à une situation qui, depuis quinze ans, a pris des proportions impressionnantes.

Discuter des remèdes à ce problème, ça n'est pas simplement opposer la contrainte à la persuasion… Ce serait avant tout établir les responsabilités, et le constat que ces sans-domicile (pourquoi dire «fixe», alors que, fixe ou pas, ils n'ont rien) sont à la rue, pour leur grande majorité, parce qu'ils y ont été jetés. Ils avaient autrefois pour la plupart un travail, un salaire, un logement. Parmi les morts de froid de cet hiver, dont la liste s'allonge sans cesse, l'un avait été maçon, un autre ouvrier agricole, une autre serveuse. La marginalité, ils ne l'avaient pas choisie, ce sont les lois du marché, le système capitaliste qui les y ont enfoncés.

Tous ont plongé par l'impossibilité de retrouver un travail, quand toutes les entreprises capitalistes font leurs profits en licenciant à tour de bras. Par la difficulté de plus en plus grande, programmée par les gouvernements successifs, à se soigner, à toucher des indemnités de chômage ou une pension quelconque. La presse a signalé que l'un de ces morts de froid – de misère plutôt – vivant à 65 ans d'une retraite infime, avait reçu il y a trois semaines la visite d'un huissier venu lui réclamer… 600 F de médicaments non payés !

C'est à l'image de la façon dont la société capitaliste «s'occupe» des pauvres qu'elle a fabriqué par centaines de milliers. Quand leurs cadavres risquent de devenir trop voyants, l'huissier passe le relais à «l'humanitaire» qui fait ce qu'il peut, avec de pauvres moyens. Après cela on peut discourir sur le bien-fondé ou pas de cette intervention et disserter sur la liberté de se laisser mourir de froid… ou de vivre la mort lente de la misère.

Il est inconcevable que la société, aujourd'hui, dans un pays riche comme la France, laisse ainsi des gens mourir de misère. Mais pour qu'il n'en soit pas ainsi, c'est vis-à-vis des riches, des capitalistes, qu'il faudrait prendre des mesures autoritaires, pour qu'ils cessent de fabriquer des pauvres et des miséreux. Pas vis-à-vis des quelques SDF qui refusent un toit de fortune, guère protecteur, pour la nuit.

Daniel MESCLA

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

LA SALE GUERRE DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN CENTRAFRIQUE

L'indignation de notre gouvernement, condamnant le « lâche assassinat » de deux soldats français à Bangui, s'est traduite par… de nouveaux assassinats. Car l'expédition punitive, ordonnée par Chirac et Juppé eux-mêmes, a fait officiellement une dizaine de tués africains, certainement beaucoup plus en réalité. Mais les morts africains, personne ne les compte ni ne s'en indigne, en tout cas pas le gouvernement français qui soutient le dictateur Ange Patassé, cet ancien premier ministre de l'empereur Jean Bédel Bokassa, celui qui avait organisé le massacre des lycéens et des étudiants révoltés en 1979.

L'ironie veut que ce soit les mêmes gouvernants qui nous serinent la nécessité de réglementer le séjour des étrangers, en particulier africains justement, qui maintiennent là-bas des soldats contre la volonté de plus en plus évidente d'une grande partie de la population. Ah, qu'entendrait-on si le Mali maintenait un détachement armé dans la banlieue parisienne, sous prétexte de protéger les biens et les vies de ses ressortissants, voire le déployait autour des foyers africains ou de l'église Saint-Bernard quand la police française se fait trop menaçante !

Mais les mêmes Chirac et Juppé ne sont pas gênés que les soldats français se conduisent en Centrafrique comme chez eux, pire que chez eux. Jospin d'ailleurs ne l'est, un peu, si peu, que tout récemment, depuis que dans l'opposition il lui faut se démarquer, un peu, si peu, de l'équipe au pouvoir. La même présence de troupes françaises lui semblait normale durant les quatorze ans de présidence Mitterrand, quand le Parti Socialiste était au gouvernement et lui-même ministre.

Les explications officielles pour justifier l'intervention des troupes françaises sont passées de « la sauvegarde des Européens » à « la défense du gouvernement légal », du « maintien du statu quo » entre les parties combattantes à l'expédition punitive pour « mater » les rebelles. Classique, c'est l'enchaînement de toutes les équipées coloniales ou néo-coloniales depuis un ou deux siècles.

C'est la troisième fois en neuf mois que les troupes françaises interviennent pour sauver Patassé. Si la France semble décidée à mettre en œuvre les grands moyens en sa faveur, c'est qu'elle tient à ce que les gouvernants de cette partie de l'Afrique sachent à qui ils doivent leur pouvoir. C'est ce qu'exprimait très bien le chef de l'État ivoirien Konan Bédié interrogé par *Jeune Afrique Economie* : « *On ne peut pas tolérer que les prétoriens fassent irruption dans les palais* (…). *Quand des pouvoirs sont légitimement installés et que par la force des baïonnettes on déloge les tenants du pouvoir dépositaire de la volonté du peuple, il faut les condamner avec force. Il faut l'empêcher et le sanctionner.* » Et lors de la récente conférence France-Afrique à Ouagadougou, les chefs d'États africains ont appuyé l'attitude française en mettant sur pied une mission de conciliation entre les mutins et Patassé. Mais la mutinerie tient toujours et Patassé perd de plus en plus ses soutiens, y compris dans son propre parti, son premier ministre lui-même prenant ses distances. Alors, que reste-t-il à faire, sinon donner l'armée française ?

La mutinerie a eu pour cause l'incapacité de l'État à payer ses militaires (et plus généralement ses fonctionnaires). Mais elle a éclaté sur le fond d'hostilité de la majorité de la population contre un pouvoir corrompu et criminel. Pour se maintenir à la tête de l'État, Patassé a choisi de faire appel aux pires sentiments de haine ethnique. Il a nommé des gens de sa propre ethnie à la plupart des postes à la tête de l'armée, évinçant d'autres chefs. Il a appuyé la constitution de milices racistes qui, sous la protection de l'armée française et centrafricaine, ont quadrillé des quartiers de la capitale. Il a fomenté attentats et assassinats contre des opposants. Cette évolution fait penser à celles des régimes rwandais, libérien ou somalien, qui ont finalement entraîné leur pays dans un chaos sanglant.

Les opposants au régime se sont faits de plus en plus nombreux ces derniers temps parmi la mince couche des privilégiés centrafricains : anciens chefs de l'État ou de l'armée, politiciens des partis d'opposition mais aussi du parti au pouvoir lui-même. Au point sans doute que la France, si elle parvient à faire la démonstration qu'elle a soumis la mutinerie, pourrait fort bien se débarrasser de Patassé, devenu encombrant. Mais n'est-ce pas là un nouveau piège que prépare l'impérialisme français pour la population centrafricaine : après avoir tiré sur elle, prétendre faire et défaire les gouvernements pour son bien ?

Les soldats mutinés, parce que pas payés, peuvent sans doute se transformer en troupe de bandits. C'est arrivé bien d'autres fois dans bien d'autres pays. Est-ce déjà le cas comme voudrait le faire croire la propagande française ? Ne serait-ce qu'à cause de cette source, la plus grande méfiance s'impose.

Car les soldats révoltés pourraient trouver des alliés naturels chez les pauvres de Bangui dont une partie semblent avoir pris spontanément leur parti. Ils refusent les nominations militaires sur des bases ethniques. Ils défendent maintenant d'autres revendications qui semblent populaires : le retrait des troupes françaises et la fermeture de leurs bases, le départ du chef de l'État. Mais si eux, et surtout la population pauvre, veulent changer réellement leur sort, peuvent-ils compter sur les officiers qui les dirigent, encore il y a peu amis du gouvernement et des Français, et qui pourraient facilement le redevenir, comme l'indiquent certaines de leurs attitudes ?

Si la population pauvre veut réellement se faire entendre, il faudrait qu'elle s'exprime elle-même, qu'elle s'adresse aux soldats mutins et se lie à eux si elle le peut, mais surtout qu'elle s'organise et s'arme elle-même. Pas d'autre voie, quels que soient les obstacles sur celle-ci, si les pauvres veulent cesser de subir la terreur des bandes armées au pouvoir ou dans l'opposition, protégées ou pas par l'armée française.

En tout cas pour les travailleurs français, dont l'intérêt est d'être solidaires des masses opprimées africaines, il ne peut y avoir qu'un seul mot d'ordre : troupes françaises hors d'Afrique, immédiatement.

M.B.

Leur société

AFP

Jacques Barrot, avec le secrétaire d'État à la Santé et le ministre délégué à l'emploi, lors de la cérémonie des vœux, annonce que 1997 sera « sous le signe du dialogue social ».

RENCONTRES GOUVERNEMENT, SYNDICATS SUR L'EMPLOI

LA FLEXIBILITÉ ÇA SUFFIT !

Mercredi 8 janvier, Jacques Barrot, ministre du Travail et des Affaires sociales, commençait une série de rencontres sur l'emploi avec les organisations syndicales et patronales. Ces rencontres devraient déboucher à la fin du mois sur un sommet consacré aux jeunes, à propos duquel il déclarait souhaiter « *un ordre de mobilisation générale à l'issue de cette grande concertation* » !

En fait de mobilisation générale, le ministre et tout le gouvernement sont encore une fois en train de se mobiliser pour satisfaire aux exigences du patronat. Car c'est seulement de cela qu'il s'agit.

Les rencontres en question ne sont pas encore commencées que Jacques Barrot a déjà annoncé la couleur : « *L'aménagement du temps de travail doit se poursuivre, s'amplifier* ». Pour le ministre comme pour les patrons, les « rigidités » qui freinent la reprise de l'emploi sont à chercher du côté des travailleurs…

Les discussions portent donc sur l'annualisation du temps de travail, la modulation des horaires, la simplification des règles de licenciement, la flexibilité, bref sur les mille et une façons de rendre les travailleurs exploitables et corvéables à merci.

Car, selon Barrot, la solution au chômage passerait par la poursuite de la simplification des conditions d'embauche et de débauche, la liberté complète pour les patrons de licencier sans entraves d'aucune sorte, sans s'embarrasser de ces lois sociales héritées d'un autre âge comme ils disent. D'une autre époque en tout cas, une époque où la classe ouvrière luttait et où le patronat était bien obligé de céder ce qu'il voudrait reprendre entièrement aujourd'hui.

Les patrons réclament la modulation des horaires de travail au gré de leurs besoins, sans être tenus de payer de quelque manière que ce soit des heures supplémentaires. Et le ministre est d'accord qui explique que « *l'annualisation* (du temps de travail) *doit s'élargir pour rendre les salariés plus disponibles lorsqu'il y aura la reprise de la croissance* ». Jean Gandois, président du CNPF, applaudit aux bonnes idées du ministre, en redemande et réclame la suppression des obligations légales, fiscales et sociales (existence d'un Comité d'entreprise par exemple) qui s'imposent à une entreprise employant au moins 50 salariés. Il reparle du « compte épargne temps » qui mériterait d'être étendu, du travail à temps partiel, etc.

Toutes ces bonnes idées du patronat sont autant de nouvelles attaques qui se préparent contre les travailleurs et que le gouvernement par la voix de Barrot entend proposer et discuter avec les organisations syndicales. Au nom d'une prétendue lutte contre le chômage, le gouvernement compte probablement obtenir la caution d'au moins une partie d'entre elles pour faire passer sa politique auprès d'une fraction de la classe ouvrière.

Reste aux travailleurs à refuser cette flexibilité toujours plus grande que patrons et gouvernants veulent leur imposer… et à se montrer inflexibles sur leurs droits, leurs conditions de travail, leur vie et leurs salaires.

Lucienne PLAIN

États-Unis

LES RETRAITES EN LIGNE DE MIRE

Une véritable campagne est menée actuellement aux États-Unis pour convaincre les gens qu'il est nécessaire de privatiser le système de retraite. Les arguments les plus mensongers sont assenés avec aplomb pour persuader les futurs retraités qu'un capital individuel, placé judicieusement à la Bourse, pourrait rapporter beaucoup plus. Voilà qui intéresse certainement les spéculateurs de Wall Street qui pourraient ainsi risquer… l'argent des retraités dans des opérations peut-être juteuses pour eux-mêmes mais beaucoup moins pour les retraités.

L'État du Michigan vient d'ailleurs de passer aux actes en ce qui concerne ses propres employés. En effet, tous les employés de l'État et des écoles publiques nouvellement embauchés se voient imposer un nouveau système qui, contrairement à ce qui existait jusqu'alors, n'offre plus à l'employé partant à la retraite une pension jusqu'à la fin de ses jours.

Le futur retraité disposera d'un capital alimenté chaque année par l'État qui lui verse l'équivalent de 4 % de son salaire et éventuellement 3 % supplémentaires si l'employé accepte de verser désormais lui aussi 3 % de son salaire. C'est à l'employé de placer ce capital comme il l'entend et la somme qu'il touchera à son départ en retraite dépendra des bons… ou des mauvais placements qu'il aura réalisés !

L'État du Michigan, qui versait jusqu'à présent au fonds de retraite l'équivalant de 16 % du salaire de l'employé, réalise ainsi une économie substantielle sur le dos des nouveaux embauchés. Quant aux employés actuellement en poste, on leur propose pour l'instant l'adhésion volontaire au nouveau système.

Si les travailleurs se laissent faire, il y a de fortes chances que le nouveau système fasse école dans d'autres États, peut-être même avec une contribution de l'État encore plus réduite.

Aux États-Unis, comme ici, il s'agit d'économiser sur l'argent public destiné aux travailleurs, aux retraités, aux chômeurs, aux malades, afin de pouvoir en consacrer toujours plus au patronat. Les cadeaux sans fin au patronat sont payés par les sacrifices de plus en plus insupportables imposés à la population laborieuse. C'est en pressurant, avec l'aide des États et du gouvernement fédéral, les plus pauvres, qui sont de plus en nombreux, que les riches amassent des profits records et des fortunes insolentes. Mais la classe ouvrière américaine, la plus puissante du monde, n'acceptera pas éternellement ces attaques en règle menées de plus en plus cyniquement par les nantis, et elle saura bien leur faire rendre gorge. Le plus tôt serait le mieux.

Dominique CHABLIS

Cherchez la différence

Selon une enquête du magazine américain *Business Week*, quatre familles de la mafia se sont acheté une conduite. Délaissant leurs activités traditionnelles dans le racket, la drogue ou la prostitution, elles opèrent désormais sur certains marchés de Wall Street, la Bourse de New York : spéculation sur les titres, cours artificiellement gonflés, délits d'initiés, passage par les paradis fiscaux, usage d'hommes de paille, revente au prix fort de valeurs achetées à bas prix, augmentations de capital qui dépouillent les autres actionnaires, le tout assaisonné de corruption et de chantage.

Le FBI et les autorités boursières se plaignent de ne pas pouvoir éliminer ces concurrents déloyaux. C'est vrai qu'entre ces mafiosi et les « honnêtes » opérateurs en Bourse, dont le boulot consiste à truquer, à répandre des rumeurs, à jouer avec de l'argent qui ne leur appartient pas, il est bien difficile de percevoir la différence.

Dakar-Dakar

La 19e édition du Paris-Dakar

Gamma

L'AFRIQUE COMME TERRAIN DE JEUX

À entendre les organisateurs de la dix-neuvième édition de l'ex Paris-Dakar, qui est désormais un Dakar-Dakar, cette année, la philosophie de la course serait différente. Ancien pilote et aujourd'hui organisateur, Hubert Auriol affirme vouloir «*faire un rallye moins agressif pour les concurrents et pour les populations*».

En fait, ce rallye reste, d'abord et avant tout, une histoire de gros sous. En témoigne le nombre de participants engagés dans la course (127 motos, 100 voitures, 55 camions) et les moyens mis en œuvre pour la seule couverture audiovisuelle : trois hélicoptères, trois voitures tout-terrain et 103 personnes. France Télévision ne mobilise pas moins de vingt-neuf personnes dont sept journalistes. À cela s'ajoutent les avions d'assistance des équipes de mécaniciens et de médecins qui suivent en permanence le rallye.

Le parcours entièrement africain (Dakar-Agadès-Dakar) devrait, nous explique-t-on, témoigner du retour à l'esprit d'aventure qui était paraît-il à l'origine de la course. Il traverse quatre pays (Sénégal, Mali, Niger, Mauritanie) parmi les plus pauvres de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi la région de Tambacounda est l'une des plus déshéritées du Sénégal. Ainsi les villages de la région de Kayes, au Mali, où passe le rallye, constituent l'un des principaux foyers d'émigration vers la France, des villages appauvris notamment par la dévaluation du franc CFA, il y a deux ans, et où les habitants doivent bien souvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour recevoir les soins les plus élémentaires.

Selon les organisateurs, ces pays d'Afrique de l'Ouest auraient tout à gagner et rien à perdre du passage du rallye. Ils se seraient même engagés «*à remettre en état les pistes, si elles ne sont plus praticables après le passage des 4x4 et des motos*», selon un haut fonctionnaire malien.

Différent des précédents, ce rallye ? Pas le moins du monde. Adaptées au nouveau règlement, les grandes firmes automobiles dominent toujours la course. Quant à la population locale, elle encourt les plus grands risques à cause des bolides lancés à toute allure qui traversent les villages habités.

Derrière les prétendus bons sentiments humanitaro-culturels dont tentent de se parer chaque année les organisateurs devant les caméras de télévision, il y a la réalité qui reste inchangée : celle du profond mépris pour les populations locales. Des pompes à eau distribuées lors des précédentes courses, le financement d'une école par-ci par-là comme celle de six classes à Zouerate en Mauritanie ne changent rien au fait que le Dakar-Dakar déploie une débauche de moyens techniques, médicaux, humains et financiers pour le seul spectacle de quelques coureurs à la recherche du grand frisson qu'ils transmettent par procuration à des millions de téléspectateurs, de leurs sponsors à la recherche, eux, de profits pour leur firme, et ce dans l'une des régions les plus pauvres d'Afrique…

René CYRILLE

Une société vache et folle

La commission temporaire d'enquête du Parlement Européen sur l'ESB ou maladie de la «vache folle» serait arrivée au terme de ses travaux. Des extraits d'un pré-rapport ont été publiés par le quotidien belge *Le Soir*.

Il ressort de ces extraits que les autorités britanniques et leurs représentants à Bruxelles sont responsables de négligences graves dans l'exportation des farines animales – alors même qu'elles étaient interdites en Grande-Bretagne. La Commission de Bruxelles est, elle, accusée de «coupable passivité». Bref, les autorités britanniques et européennes ont privilégié le marché aux dépens de la santé. On connaît la suite.

Quand le rapport sera intégralement publié, les experts pourront peut-être juger de la responsabilité et de la culpabilité de chacun. Mais il apparaît d'ores et déjà que le ministère français de l'Agriculture et de la Forêt aurait en 1991 fourni des réponses mensongères à un questionnaire émanant de Bruxelles. Le ministère en question y affirmait que la France n'importait plus de farines interdites de Grande-Bretagne, alors que dans la réalité ces importations – c'est aujourd'hui prouvé – ont continué pendant des mois.

Tout cela était déjà connu, mais non officialisé. Voilà qui en dit long sur les déclarations des ministres, des porte-parole du gouvernement, des professions vétérinaires et, bien sûr, des hommes politiques.

Il arrive qu'un jour la vérité montre le bout de l'oreille. Trop rarement pour que cela serve vraiment à quelque chose. Mais assez souvent pour établir le scandale permanent d'une société gérée sans contrôle, malgré tout un assemblage d'institutions, car derrière tout cela règne le sacro-saint principe du profit roi. Le voilà, le coupable.

C.B.

Corée du Sud

GUERRE DE CLASSE AU PAYS DU PRÉTENDU MIRACLE ÉCONOMIQUE

Le mouvement de grève entamé le 23 décembre dernier dans les grands centres industriels coréens se poursuivait toujours le 7 janvier, après avoir été interrompu seulement par les journées de Noël et du Nouvel An.

Ces deux semaines de grèves, marquées par des manifestations quotidiennes dans les grandes villes et la paralysie des grands groupes industriels du pays, n'ont pas pour autant amené le régime du président Kim Young Sam à composer. Au contraire, tout en cherchant à minimiser la portée de la loi antiouvrière qui a déclenché le mouvement, le gouvernement semble durcir sa position, annonçant des poursuites judiciaires contre plusieurs dizaines de dirigeants nationaux et régionaux de la grève.

Mais si, en France, la presse semble découvrir avec un étonnement, affecté ou réel, la « nouvelle » combativité de la classe ouvrière coréenne, celle-ci, en revanche, en a connu bien d'autres dans le passé. Elle a connu des épreuves de force longues et dures, accompagnées d'une répression souvent féroce – épreuves de force où elle a parfois marqué des points, et parfois reculé, mais qui ont toujours marqué profondément la vie politique du pays.

AFP

Les grévistes face à la police le 6 janvier à Séoul.

La situation de la classe ouvrière

Certains commentaires de la presse française tendent à présenter la grève des ouvriers coréens comme la réaction de « privilégiés » face aux exigences qu'imposerait la concurrence internationale à l'économie coréenne – « privilèges » qui seraient dus, nous dit-on, à « l'enrichissement » dont la classe ouvrière aurait bénéficié grâce à la croissance économique du pays.

Or, par exemple, la garantie bien modeste d'un préavis et d'une indemnité en cas de licenciement, que la nouvelle loi remet en cause, n'était que la contrepartie du régime semi-corporatiste en vigueur dans les grands trusts du pays – les « chaebols » tels Hyundai, Goldstar, Daewoo, Samsung, etc. formés dans les années 1960 à coups de subsides massifs de l'État. Car dans ces trusts, les ouvriers n'avaient aucun droit à l'origine, et en particulier pas celui de partir quand bon leur semblait.

De même, en fait de « privilège » ou de dividende de la réussite économique coréenne, la limitation des heures supplémentaires, qui est remise en cause aujourd'hui, fut l'une des conquêtes imposées par la grande explosion ouvrière des années 1984-89.

Quant aux salaires qui, nous dit-on, seraient si élevés que les patrons coréens seraient « obligés » de les réduire face à la concurrence internationale, voilà ce qu'en disait en 1994, un journaliste de Hong-Kong, à propos des ouvriers du complexe électronique de Bucheon dans la banlieue de la capitale Séoul : « *Les ouvriers vivent essentiellement de "ramyon" – une soupe aux nouilles instantanée. Sur un salaire minimum de 122 000 won par mois (environ 800 F en 1994), un salarié doit payer son loyer (60 à 70 000 won par mois en moyenne pour un petit appartement), l'eau et le chauffage (en moyenne 30 000 won). Le reste passe en nourriture. Le fait d'aller au cinéma ou de prendre une bière est un luxe rare, sinon impensable* ».

Et encore les ouvriers en question faisaient-ils partie de la minorité de la classe ouvrière coréenne qui, travaillant dans de grandes entreprises, a pu user de sa force collective pour imposer au patronat des améliorations aussi bien salariales que dans le domaine des conditions de travail.

Les enjeux du conflit

Derrière l'illusion des indicateurs économiques et du prétendu « miracle économique » coréen, ce pays reste fondamentalement un pays pauvre qui, grâce à un concours de circonstances – la protection douanière et les subsides de l'État et l'afflux, pendant un temps, de capitaux considérables en provenance des USA et du Japon, en particulier –, a pu développer un embryon d'industrie lourde. Mais à peine ce résultat atteint, les capitalistes coréens en sont à rechercher, pour leur propre compte ou pour celui de leurs commanditaires des pays riches, des sources de profits plus immédiats, préférant jouer sur les marchés financiers plutôt que d'investir dans de nouvelles productions et cherchant à faire payer à la classe ouvrière la baisse des profits productifs. C'est en tout point le même comportement que celui des autres bourgeoisies – même si, en Corée, c'est le prétexte de l'adhésion à l'OCDE qui est invoqué, alors qu'en France, par exemple, c'est celui de l'Europe. Cette politique, la bourgeoisie coréenne la mène d'ailleurs déjà depuis des années, avec des conséquences similaires à celles que l'on voit dans les pays riches, en matiè-

re de chômage – sauf qu'en Corée on ne touche pas d'allocations chômage et on ne prend même pas la peine de comptabiliser les chômeurs.

Face à cette offensive de la bourgeoisie, ce sont les syndicats coréens qui ont pris l'initiative de la riposte, et tout d'abord la confédération des Syndicats Démocratiques Coréens, le Chonnoyop, qui regroupe des centaines de syndicats illégaux, formés souvent au cours des grandes grèves des années 1980 par des militants influencés par les Églises chrétiennes minoritaires. C'est cette centrale qui semble dominer les secteurs les plus combatifs de la grande industrie, en particulier l'automobile et les chantiers navals.

C'est sous la pression du Chonnoyop que la confédération syndicale légale, la Fédération des Syndicats de Corée du Sud, a fini par s'associer au mouvement par des mots d'ordre ne dépassant pas un jour ou deux, voire parfois quelques heures. Cette attitude est sans doute plus compréhensible si l'on sait que cette fédération fut formée au temps de la dictature comme un organe de transmission destiné à imposer la discipline étatique dans les usines. Et même si aujourd'hui ses responsables sont élus, au lieu d'être désignés par le ministère du Travail, elle n'en reste pas moins très marquée par cette origine. Sa faiblesse dans les bastions industriels des grandes grèves des années 1980 en est également le reflet.

Cela dit, même si le Chonnoyop apparaît comme une organisation plus militante, qui pourrait choisir de s'appuyer sur un mouvement massif de la classe ouvrière, sa direction reste sans doute marquée par la religion et le réformisme de ses origines.

Quelles que soient les limites de ces directions syndicales, le fait est que la classe ouvrière coréenne se bat et qu'elle est en train de faire la démonstration, une fois de plus, que même dans un pays comme la Corée, elle représente une force sociale considérable. Et même si elle a affaire à forte partie dans ce combat, à des capitalistes, des politiciens et un Etat qui, derrière les apparences démocratiques, sont rompus aux méthodes de la dictature, elle n'a rien à y perdre. Et il faut aussi souhaiter qu'il se trouvera dans ses rangs des travailleurs, des militants qui prendront conscience au cours de la lutte des limites que lui imposent la politique des directions syndicales, des militants qui chercheront alors une autre perspective, en se plaçant sur le terrain de la politique révolutionnaire. Reste que dans ce pays dans lequel les capitalistes, ceux de Corée comme ceux des grandes puissances industrielles, ont toujours misé sur la docilité de la classe ouvrière, celle-ci est devenue une force qui leur donne du fil à retordre.

François ROULEAU

UNE DICTATURE MAL RAVALÉE

La façon rocambolesque dont la dernière loi antiouvrière a été votée par le Parlement coréen, au cours d'une séance secrète à laquelle n'avaient été conviés que les députés du parti au pouvoir, souligne le caractère très relatif de ce que les commentateurs occidentaux appellent la démocratie coréenne.

Il faut en effet rappeler que, de 1945 à 1987, trois dictateurs militaires se sont succédé à la tête du pays. Le premier, Syngman Rhee, fut renversé en 1960 à la suite d'une puissante protestation populaire contre son régime. Le général Park Chung Hee, qui le remplaça, vint au pouvoir à l'instigation ouverte des USA et de son instrument local, la KIA, la police secrète coréenne. Ce fut d'ailleurs cette même KIA qui supprima Park en 1979 lorsque, de nouveau, la dictature fut menacée d'une explosion populaire. Et ce fut encore sous la pression américaine, provoquée par la montée d'une puissante vague ouvrière en 1987, que son successeur, le général Chun Doo Hwan, passa le pouvoir à un allié civil, Roh Tae Woo qui organisa les premières élections qu'ait connues le pays.

Mais cet « avènement de la démocratie », comme on baptisa cette élection en son temps, ne fut que très relatif. Le régime du nouveau président, Kim Young Sam, dont le crédit reposait sur son passé d'opposant et ses années dans les geôles de Chung, eut tôt fait de se révéler n'être qu'une façade commode pour les milieux d'affaires et la caste militaire qui avaient régné sous la dictature. De plus, le régime restait tout aussi lié que par le passé à l'impérialisme américain, comme l'indiquait la présence continue de 45 000 soldats américains dans le pays.

Il est d'ailleurs significatif que, le jour même où passait la nouvelle loi antiouvrière, une autre loi, donnant des pouvoirs quasi illimités à la police secrète, ait été également adoptée – la marge entre dictature et « démocratie » est encore bien loin d'être nette en Corée.

Fujimori en compagnie d'officiers supérieurs, en 1991.

AMNISTIE TOTALE... POUR LES MILITAIRES

La prise d'otages à l'ambassade du Japon à Lima par un commando du Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru a jeté un coup de projecteur sur les méthodes du régime en place.

Pour lutter contre les guérillas du Sentier Lumineux et du Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru, le président péruvien Fujimori a laissé les coudées franches à l'armée. Fujimori a pu se féliciter d'avoir arrêté les principaux dirigeants de la guérilla, sans que la situation que connaît la population pauvre du Pérou s'améliore, alors que le régime devenait de plus en plus répressif.

Depuis le début des années 90, l'armée est allée bien au-delà des opérations militaires contre la guérilla. Des enlèvements, tortures et assassinats ont été perpétrés, en toute impunité puisque le 14 juin 1995, le Congrès péruvien a accordé l'amnistie à tous les membres des forces de l'ordre qui y étaient impliqués, que cela ait été ou non en liaision avec le conflit armé. Le texte d'amnistie avait d'ailleurs été aussitôt renforcé par une disposition qui interdit au pouvoir judiciaire de statuer sur la légalité ou le champ d'application de la loi d'amnistie…

Non seulement ont été aussitôt libérés les quelques militaires jugés et condamnés à des peines de prison, comme ceux reconnus coupables d'avoir enlevé, torturé et exécuté neuf étudiants et leur professeur accusés d'appartenir au Sentier Lumineux, mais l'affaire concernant le massacre de 16 personnes dont un enfant dans un quartier de Lima ne pourra même pas être instruite.

Cette loi d'amnistie, véritable brevet d'impunité, ne concerne ni les membres de Sentier Lumineux, ni ceux du MRTA. Elle est d'une partialité sans fard, véritablement provocatrice.

Comme le rappelait le chef du commando du MRTA qui détient des otages à l'ambassade du Japon, 500 militants du MRTA – comme des milliers d'autres – connaissent des conditions de détention épouvantables. Et ce n'est pas la loi du repentir, décidée en même temps que celle de l'amnistie pour les forces de l'ordre, qui peut en constituer la contrepartie, tout au contraire ! Elle se traduit par des remises de peine et l'amélioration de conditions de détention uniquement pour ceux qui se repentent… en collaborant, c'est-à-dire en dénonçant et en chargeant des membres de leur organisation. Comme le souligne Francisco Soberon, directeur de l'Association des Droits de l'Homme au Pérou, c'est « *une loi de délation qui a envoyé plus de 1200 innocents en prison* », comme ce médecin réquisitionné par le Sentier Lumineux pour soigner un blessé et qui plus tard a été dénoncé pour « *complicité active de terrorisme et trahison* » et condamné à 20 ans de prison. S'il a pu en sortir au bout d'un mois c'est grâce aux actions de solidarité qui ont été menées. Avec la centaine d'autres victimes qui comme lui ont été « graciées », on est quand même loin du compte !

Les forces de police ou de l'armée n'ont donc pu qu'être encouragées dans leurs exactions. Dans les prisons, dénonce encore Soberon, « *l'usage de la torture demeure systématique* ».

Le gouvernement Fujimori a choisi la fermeté envers les groupes guérilleristes, mais aussi pour se maintenir au pouvoir et surtout imposer sa politique d'austérité contre les masses pauvres du Pérou. Les opposants politiques et les militants syndicaux sont surveillés. Le pouvoir n'hésite pas à se servir des procédures d'exception applicables aux crimes liés au terrorisme lors de conflits sociaux, pouvant inquiéter, arrêter arbitrairement qui bon lui semble et assurer ses sbires de l'impunité..

Hélène GRILLET

Guadeloupe-Martinique

TRAVAILLEURS EN LUTTE

En Guadeloupe et en Martinique, l'année 1996 s'est achevée sur une vague de grèves, dont certaines se sont terminées par une victoire des travailleurs.

En Guadeloupe, ce mouvement a touché notamment le secteur de l'hôtellerie, la régie des eaux (SOGEA) ainsi que les plantations de bananes où les travailleurs réclamaient le 13e mois. En Martinique, les grèves ont pris encore plus d'ampleur, affectant en particulier le commerce et les ouvriers agricoles employés dans la banane. Fin décembre, face à l'obstination des grands planteurs békés qui dominent ce secteur, la grève dans l'agriculture évoluait vers un durcissement, obligeant la plupart des grandes et moyennes plantations à fermer.

Chez les travailleurs agricoles, les uns se battent pour empêcher les patrons d'appliquer des conventions collectives qui leur feraient perdre des acquis en matière d'indemnités de licenciement et de prime d'ancienneté, les autres se battent pour avoir une prime de 3 200 F et pour d'autres primes de transport et d'ancienneté, pour le paiement des jours de fêtes locales.

Il faut rappeler que les patrons du commerce et ceux de l'agriculture sont exactement les mêmes personnes. En majorité, ce sont quelques dizaines de familles békés qui possèdent l'essentiel des terres cultivables, du commerce de gros, demi-gros et même de détail de la Martinique, des distilleries, etc.

On a vu les patrons de l'agriculture refuser les 3200F de prime de fin d'année aux ouvriers agricoles tandis que les patrons du commerce, les mêmes en réalité, embauchaient des nervis à 3 000 F par jour et par tête pour casser du gréviste !

Cette hargne du grand patronat béké vis-à-vis des travailleurs s'explique par le fait que pour cette petite caste, issue des planteurs esclavagistes du siècle dernier et restée propriétaire de la Martinique, il est vital de se faire craindre. Ce patronat ne peut tolérer que les travailleurs de ces deux secteurs, agriculture et commerce, bases de sa richesse, remportent le moindre succès important.

Mais face aux humiliations et à la baisse de leur niveau de vie que ces patrons voudraient leur imposer, les travailleurs de Martinique, qu'ils soient employés dans les champs, les magasins ou les bureaux, n'ont pas dit leur dernier mot.

RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Malgré les déclarations du gouvernement qui se voulaient rassurantes, les choses n'ont guère évolué pour la plupart des 290 sans-papiers évacués fin août de l'église Saint-Bernard.

Faute d'une régularisation de leur situation, 171 personnes vivent toujours dans la précarité, sans avoir de titre de séjour tout en étant, en principe, non expulsables. Deux autres, sans qu'une explication officielle leur ait été donnée, ont vu leur régularisation annulée, ce qui les prive du même coup du droit de travailler légalement. Enfin, quinze des sans-papiers de Saint-Bernard ont été expulsés, plus ou moins discrètement, depuis le 23 août.

On est donc loin du compte effectué à l'époque par le collège des médiateurs qui estimait que «*90% des cas de Saint-Bernard* (pouvaient) *trouver une issue positive*». Et il est évident que, pour les cas encore en suspens, le gouvernement cherche à faire traîner les choses en longueur, comptant sur la démobilisation.

De leur côté, les sans-papiers et leurs familles ne désarment pas. Ainsi, plusieurs femmes, dont les maris ont été expulsés en 1996, ont manifesté le 2 janvier devant l'Élysée, afin de rappeler à Chirac qu'il s'était engagé à ne pas séparer des couples ni expulser les malades. Par ailleurs plusieurs sans-papiers, parmi lesquels quatre femmes, mères d'enfants nés en France, et une femme d'origine sénégalaise vivant en France depuis dix-neuf ans, ont entamé une nouvelle grève de la faim pour obtenir leur régularisation.

Il faut effectivement obliger le gouvernement à tenir ses engagements, et rapidement. D'autant que les députés de la majorité ont récemment adopté des mesures plus restrictives vis-à-vis des immigrés, qui laissent une marge encore plus grande à Debré et à sa police pour faire régner l'arbitraire et remplir leurs charters.

R.M.

Le droit à la santé dénié aux clandestins

En juin dernier, la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône s'était illustrée en demandant aux employés de «*contrôler systématiquement la nationalité et la régularité du séjour*» des assurés sociaux.

Outre que cela amenait à consulter les listes de la préfecture, donc à donner les noms des personnes «suspectées», la caisse pouvait suspendre les prestations si l'assuré n'avait pas son titre en règle.

Devant les protestations, la CPAM des Bouches-du-Rhône est revenue quelque peu sur cette note : les mineurs n'auront pas à justifier d'un titre de séjour, et les droits ne seront pas supprimés aux étrangers en situation irrégulière avant deux mois, le temps de contrôler si une demande de permis de séjour est en cours.

Sur le fond, la CPAM peut bien regretter les «dérapages» occasionnés par sa note, ce léger recul ne change rien. Car en cas de doute sur la régularité d'un titre de séjour, on demande toujours au personnel de se renseigner auprès de la préfecture – en lui donnant ainsi les moyens de joindre les étrangers en situation irrégulière ; cela revient à leur faire jouer un rôle de délateurs. Et puis, qu'est-ce qui peut créer ce doute ? Un nom à consonance étrangère ? La couleur de la peau ? Une fois de plus, sous prétexte de rechercher les clandestins, ce sont tous les travailleurs étrangers vivant en France, ceux qui ont besoin des prestations de la Sécu pour se soigner, qui vont faire l'objet au mieux de tracasseries, au pire de refus de paiement, voire de déclaration à la préfecture de police. Et ce n'est pas seulement à Marseille que l'on demande aux employés de la Sécu de jouer ce rôle de flics. D'autres caisses ont des pratiques similaires.

Cette application à la lettre de la loi Pasqua revient à exclure des soins médicaux les étrangers en situation irrégulière, car lequel osera demander un remboursement sachant que ses coordonnées finiront à la police ? Et il n'est pas envisageable de se soigner à ses propres frais, vu les tarifs du moindre acte médical ou des médicaments.

Ainsi, avec les lois Pasqua, ce sont une fois de plus les plus démunis à qui l'on dénie un droit élémentaire, le droit à la santé.

M.L.

Dans la vente par correspondance

LA REDOUTE OU L'ENVERS DU RÊVE

En septembre 1996, le PDG du Groupe Redoute, Joël Saveuse, affichait sa satisfaction en présentant les bénéfices semestriels du groupe Pinault-Printemps-Redoute dont La Redoute est le plus gros morceau. À 1,295 milliard de francs, ils avaient progressé de 19,5% par rapport à l'année précédente.

Du côté des travailleurs, la contrepartie des bénéfices, c'est une exploitation accrue!

Une flexibilité à outrance

La Martinoire (à Wattrelos, près de Roubaix) est la plus grosse unité d'emballage et d'expédition des colis du groupe, avec environ 1500 personnes. La mise en place des «24H chrono», c'est-à-dire la livraison des commandes en 24heures dans les boutiques «Rendez-vous Catalogue» de toute la France, et la flexibilité des horaires imposée par la direction ont considérablement aggravé les conditions de travail.

Sur les neuf syndicats de l'entreprise, seules la CGT et la CSL, pourtant largement minoritaires, ont signé l'accord de modulation de travail qui nous impose 37heures en moyenne en quatre jours, soit de 9h15 à 9h45 par jour. En plus de cette durée excessive, les horaires décalés vers la fin de l'après-midi qui font finir vers 18h30, au lieu de 16h ou 16h30 auparavant, n'arrangent évidemment par de nombreuses mères de famille.

La direction s'est aussi réservé le droit de nous faire venir cinq jours en forte période, comme au moment des fêtes de fin d'année. Cinq jours à 9h15, c'est infernal, et d'ailleurs les arrêts-maladie sont de plus en plus nombreux.

La direction a aussi mis en place toute une série de nouveaux contrats à temps partiel, avec paye partielle bien sûr! Des intérimaires qui travaillaient depuis de nombreuses années à La Redoute viennent d'être embauchées à 33h20 par semaine, 6h40 par jour, pour commencer à 11h et terminer à 18h.

Pour ne plus payer d'heures supplémentaires le samedi, la direction a également mis en place des contrats du mardi au samedi. Dans les secteurs d'expédition (Bâtiments L et M), des intérimaires ont même des contrats de 4heures par jour, et pas forcément tous les jours. Ils sont appelés au compte-gouttes, attendant chez eux un coup de fil qui les convoque.

Des conditions de travail qui se dégradent

Les chefs, ayant une prime augmentant en fonction des économies de personnel qu'ils réalisent, nous rajoutent sans arrêt du travail supplémentaire.

À l'Emballage AE (Assez Encombrant), profitant du fait que c'est dans des sachets et non plus des cartons que nous devons emballer, la chef a imposé 45 sachets-heure contre 35 cartons avant!

De même à la Monopenderie, qui expédie les vêtements comme les tailleurs et manteaux, un seul travailleur était au chargement des 6 000 colis-jour. À la suite de nombreuses protestations, sa chef lui a ajouté un autre collègue, mais aussitôt elle a ajouté un autre travail qui prend un temps complet!

La dégradation des conditions de travail entraîne de nombreuses maladies. De nombreuses ramasseuses et emballeuses ont de gros problèmes d'arthroses chroniques. De même, à l'expédition, le chargement des camions, seul et sans le matériel adéquat, entraîne de nombreux problèmes de dos.

Heureusement il y a parfois des réactions. Le 18 novembre dernier, nous avons débrayé à une vingtaine, pratiquement tous les titulaires du chargement, pour obtenir d'être au moins deux à charger les camions des grosses directions comme Lyon par exemple. Il fallait voir la tête des chefs qui craignaient pour leurs sacro-saints «24H chrono»! Nous n'avons obtenu qu'un demi-poste supplémentaire là où il en faudrait un, mais c'est un début!

La direction, qui a licencié des travailleuses et des travailleurs, devenus inaptes après plus de 20 ans d'ancienneté, sans avoir proposé de réelles solutions de reclassement, ne prend pas de gants : ni avec ceux qui sont au travail ni avec ceux qui s'y sont usés.

Correspondant LO

SALAIRES, RIEN DE CHANGE

La direction de La Redoute n'a accordé cette année que 0,8% d'augmentation générale et 150F pour les bas coefficients. Inutile de dire que ça ne fait pas le compte!

Elle essaye de faire retomber le mécontentement dû aux salaires sur les petits chefs qui ont le sale rôle d'attribuer à chaque employé une Valeur Personnelle (VP). Une bonne partie du salaire, jusqu'au tiers, dépend non pas du coefficient mais de cette Valeur Personnelle, dite «prime d'amour». Sans elle, les plus bas coefficients de la convention collective seraient en dessous du SMIC.

Le chef, qui a chaque année une enveloppe constante de cette prime à répartir, ne peut que redistribuer de petites sommes, quand il ne baisse pas la «VP» parfois jusqu'à 300F par mois!

C'est dire que ce n'est pas par l'augmentation de celle-ci que nous pourrons voir nos salaires s'améliorer! L'augmentation de 1500F de salaire, posée lors de la grève de 10 jours en juin 1995, est toujours d'actualité!

FRANÇOIS PINAULT, NOUVEAU CAPITALISTE ET PATRON DE LA REDOUTE

François Pinault, patron du groupe Pinault-Printemps-Redoute depuis 1991, s'est hissé en quelques années dans le classement des plus grosses fortunes françaises. Il serait une douzaine de fois milliardaire. Cette ascension ne doit rien au hasard!

L'industriel breton, d'origine modeste paraît-il, est devenu l'ami intime de Jacques Chirac. C'est même dans l'hôtel particulier de Pinault, au Quartier latin, que Chirac est allé boire le champagne au soir de sa victoire aux présidentielles.

Ce sont ses amitiés politiques bien gérées qui ont permis à François Pinault une augmentation aussi rapide de sa fortune. Il a su entretenir et choisir le bon cheval, Chirac, tout en se ménageant des alliés de choix pendant la période de la gauche au gouvernement : Jean-Paul Huchon, longtemps son bras droit, n'est autre que l'ancien adjoint de Michel Rocard à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, devenu aujourd'hui maire à la place de celui-ci...

En 1986, Pinault contribua à la campagne électorale de Chirac en lui prêtant notamment son avion particulier. Chirac, devenu ensuite Premier ministre de Mitterrand, renvoya l'ascenseur à François Pinault : il lui proposa d'être le repreneur, pour une bouchée de pain, de la papeterie La Chapelle Darblay, où l'État avait injecté 2,5 milliards de subventions. François Pinault en 1990 a revendu cette papeterie en empochant une plus-value de 437 millions de francs.

Mais l'appui de Chirac, ainsi que la bienveillance des élus de gauche, ne suffisent pas à assurer la progression aussi spectaculaire de sa fortune. Il fallait une grande banque d'État, où François Pinault puisse puiser comme dans sa tirelire : ce fut le Crédit Lyonnais. Un financier perfide dit même que «*le groupe Pinault est surtout une création du Crédit Lyonnais. Sans cette banque, Pinault n'aurait jamais existé*». Aujourd'hui le Crédit Lyonnais va mal, mais Pinault, lui, va très bien!

Pinault n'a pas fait dans le détail. Eh oui, pour devenir une des grandes fortunes de ce pays, il lui a fallu l'appui des dirigeants politiques, l'argent des contribuables (par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais) et l'exploitation féroce de ses ouvriers et ouvrières.

Hôpital de Bicêtre (Le Kremlin-Bicêtre Val-de-Marne)

LA DIRECTION DÉBLOQUE

Depuis la fin du mois de novembre, le bloc opératoire de l'hôpital de Bicêtre, un établissement qui fait partie de l'Assistance publique (organisme qui regroupe les hôpitaux parisiens), a tourné au ralenti uniquement pour des raisons de manque de personnel.

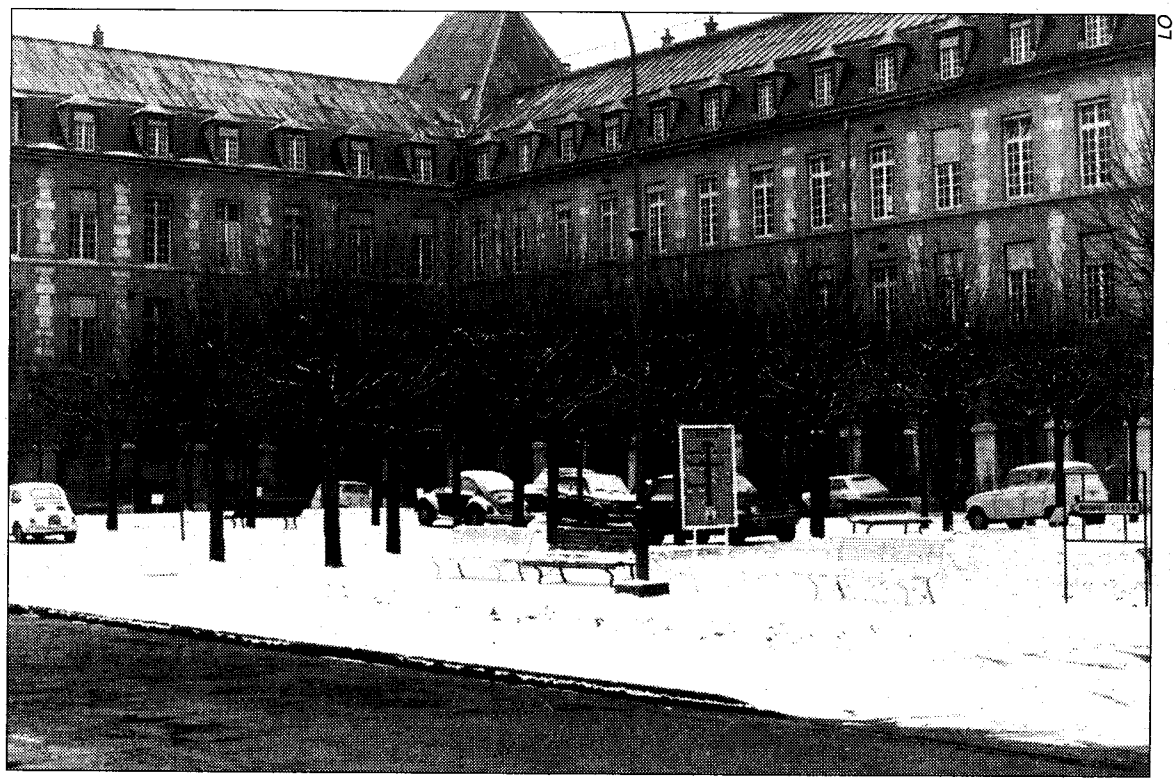

Ce bloc comporte 12 salles d'opérations pour les interventions programmées à l'avance, plus trois salles réservées aux interventions en urgence. Nous sommes une centaine environ à travailler au bloc – infirmières anesthésistes et de bloc, brancardiers, aides-soignants – et plus d'une centaine de médecins et de chirurgiens y interviennent.

Le programme opératire en temps normal représente entre 40 et 60 interventions par jour, parfois même 70, dans tous les domaines chirurgicaux, adultes et enfants, mais aussi dans des activités particulières comme les greffes hépatiques pour les enfants, les multiprélèvements d'organes, la prise en charge des polytraumatisés : le service des urgences de Bicêtre est en effet un Service d'Accueil des Urgences (SAU) plutôt spécialisé dans les urgences lourdes.

C'est donc un gros bloc, où l'effectif théorique pour les infirmières est de 54 postes depuis son ouverture en 1982. L'activité, par contre, a progressé dans la même période de plus de 50%...

La situation s'est aggravée en novembre, période où traditionnellement l'activité du bloc bat son plein. Il se trouve, en effet, que plusieurs collègues sont parties en congé formation ou maternité à peu près à cette période, ou en arrêt-maladie. Mais ces absences étaient pour la plupart programmées depuis parfois plusieurs mois (congés maternité, congés formation notamment) et la direction n'a strictement rien fait pour organiser cette période. Et ce qui devait arriver arriva : il devint impossible tout simplement de réaliser les programmes opératoires prévus.

Les chirurgiens ont « découvert » tout d'un coup le problème lorsqu'il n'y avait plus personne en salle pour travailler avec eux, et le personnel s'est réuni à plusieurs reprises pour aller poser le problème à la direction. Nous avons même déposé un préavis de grève, qui a amené la direction à réagir : avant même le dépôt du préavis, les assignations d'office étaient déjà prêtes ! Une réaction plus rapide face à la menace de grève que pour donner les moyens au bloc de tourner correctement tout au long de l'année.

Le directeur s'est déplacé au bloc, pour nous annoncer ses décisions : tout simplement le ralentissement de l'activité du bloc, avec la fermeture de quatre salles, le report d'un certain nombre de grosses interventions en janvier, et l'annonce d'un... audit pour évaluer la charge de travail ! Plusieurs dizaines de milliers de francs dépensés auprès d'une société privée, alors que l'on nous refuse des créations de postes...

Plusieurs nouvelles embauchées sur l'hôpital ont bien été dirigées autoritairement sur le bloc, mais de toute façon elles ne seront réellement opérationnelles qu'au bout de trois mois, la durée de formation nécessaire pour ce type de bloc commun (trois mois pendant lesquels une nouvelle infirmière doit en principe être en surnombre pour apprendre à travailler dans les différents domaines chirurgicaux).

Tout cela tient du bricolage : la direction attend les retours de congés prévus en janvier-février, mais d'autres départs sont déjà programmés. Finalement, les retours remplaceront à peine les nouveaux départs.

Les chirurgiens et la direction comptent aussi sur la présence de stagiaires thaïlandaises : dans le cadre d'un accord de coopération, elles sont au bloc pour une formation d'un an. Une association extérieure à l'hôpital les rémunère au salaire minimum d'une infirmière, et la direction utilise leur présence pour masquer le manque de personnel permanent.

Autant dire que cette situation, qui dure depuis plusieurs mois, n'est pas près de cesser : comme le disent certaines d'entre nous, « on bosse comme en clinique », c'est-à-dire au rendement, au détriment de la sécurité et de l'hygiène, car toutes les tâches non liées directement aux interventions en pâtissent.

La direction, qui sait faire de grandes phrases sur le « service public » et le « service minimum » quand nous faisons grève ou pour nous imposer des contraintes dans le travail (astreintes à domicile par exemple), montre en ce moment son irresponsabilité et son incompétence. À tel point que beaucoup se posent des questions sur ses intentions réelles, notamment dans cette période de restructurations généralisées que l'on nous promet dans les hôpitaux.

Correspondant LO

Ile-de-France

Les restructurations hospitalières et leurs conséquences pour les personnels

Dans le cadre du Plan Juppé, des agences régionales pour l'hospitalisation (ARH) se mettent en place.

Ces agences décideront dorénavant des budgets des établissements hospitaliers au niveau de la région, mais aussi de leur activité, de leur nombre de lits et bien sûr, par voie de conséquence, de leurs effectifs : elles seront les organisatrices des restructurations hospitalières voulues par Juppé.

Interrogé à ce sujet dans le journal *Décision santé*, le directeur de l'ARH d'Île-de-France – qui soit dit en passant, après quelques années comme directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie, a dirigé le groupe Hexagone Hospitalisation, une chaîne importante de cliniques privées – fait la réponse suivante :

« Question : *Cette politique de restructuration ne va-t-elle pas se traduire par des suppressions d'emplois qui localement risquent d'être mal perçues ?*

Réponse : *Ce serait manquer au devoir de vérité que de prétendre que les restructurations n'auront aucun effet sur l'emploi hospitalier. Mais cette remarque demande à être nuancée. D'abord parce qu'en région parisienne il existe des activités hospitalières qui souffrent d'une pénurie de personnel (...) les blocs opératoires notamment (...) et les unités de moyen et longs séjours.* »

On admirera la formule du directeur pour expliquer qu'effectivement il y aura suppressions d'emplois dans les hôpitaux d'Île-de-France. Quant aux « redéploiements », rien ne dit d'abord qu'ils se feront sans suppressions de postes au total. Et de toute façon, ils entraîneraient bien évidement des conséquences importantes en temps de transport, déménagements, voire seraient illusoires : un poste de jardinier supprimé dans l'Essonne sera – peut-être – compensé par une création de poste d'infirmière de bloc opératoire dans la Seine-Saint-Denis, mais qu'adviendra-t-il alors du jardinier ?

C'est bien une attaque contre les personnels des hôpitaux que ces gens-là préparent.

SEMVAT Toulouse

APRÈS LA GRÈVE DES TRAMINOTS

LES 35 HEURES, CE N'EST PAS FINI

Quelques semaines après la grève de décembre, les 1600 salariés de la SEMVAT – les transports en commun de Toulouse – attendent toujours la nouvelle organisation du travail que la direction devait mettre au point, dans le cadre de l'accord sur les trente-cinq heures hebdomadaires conclu à la suite de la grève.

L'issue du conflit avait été diversement commentée dans la presse. Un article de *L'Humanité*, daté du 12 décembre, criait même victoire en annonçant de façon précipitée que «*les traminots ont gagné la limitation à 35 heures de la durée hebdomadaire et la retraite à 55 ans*».

En réalité, les traminots n'ont pas obtenu satisfaction sur l'âge de la retraite, car la décision relève d'une commission paritaire qui gère la caisse des retraites des salariés des transports. Et même en ce qui concerne les 35 heures, revendication qui était au cœur du conflit, parler de «*victoire des traminots*» témoigne là aussi d'un certain optimisme. Car rien n'est vraiment réglé.

Les raisons de la grève

Sur cette revendication des 35 heures, beaucoup de journalistes ont rappelé, pendant le conflit ou après, que la direction avait proposé avant la grève, lors de la réunion du Comité d'entreprise du 26 novembre, les 35 heures sans perte de salaire avec des embauches à la clef. Et ces mêmes journalistes se sont étonnés du «malentendu» qui régnait pendant la grève entre la direction et les salariés. Ils évoquaient même, après le mouvement, le «*caractère relativement insaisissable de la profession*».

D'ailleurs, la direction de la SEMVAT, pendant le conflit, présentait elle aussi la grève comme «inexplicable» puisque ses propositions à elle correspondaient prétendument aux revendications des traminots.

Mais, contrairement à certains journalistes, les travailleurs de la SEMVAT ont des oreilles pour entendre et ont été capables de voir ce qu'il y avait derrière les propositions de la direction. Celle-ci, en annonçant le réduction du temps de travail et les embauches qui devaient être financées par les aides accordées dans le cadre de la loi Robien sur l'aménagement du temps de travail, ne s'engageait que sur le maintien du salaire, mais pas sur le maintien du pouvoir d'achat. De plus elle demandait aussi aux traminots un «effort de solidarité» : une nouvelle organisation du travail devait être mise en place pour accroître la productivité. Quant aux embauches promises, elles étaient qualifiées de «permanentes et durables», qualificatifs assez flous pour signifier contrats à durée déterminée ou emplois précaires plutôt qu'embauches définitives. Derrière les termes savamment calculés de la direction, les traminots avaient bien compris qu'ils devaient exiger des garanties non seulement sur leurs salaires mais aussi sur les augmentations à venir, sur leurs conditions de travail et sur le statut des nouveaux embauchés.

C'est pour obtenir ces garanties que les traminots avaient réagi en répondant massivement à l'appel à la grève lancé par la CGT et la CFDT (qui obtenaient à elles deux 57% des voix du personnel aux dernières élections professionnelles), rejointes par FO (*cf LO n°1485*). Leur détermination fut d'ailleurs renforcée par le mouvement des routiers qui venait de se terminer.

La grève a imposé un certain nombre de reculs à la direction, en particulier sur la garantie du maintien du pouvoir d'achat.

«Flexibilité» ?

Si certains salariés disaient qu'ils espéraient que l'application de la loi Robien se traduirait par des embauches, ils ne voulaient pas subir les inconvénients de cette loi, et en particulier une flexibilité accrue. Mais il n'est même pas sûr que la direction de la SEMVAT puisse bénéficier des mesures de la loi Robien. Un article du *Monde* du 17 décembre cite une circulaire qui signale que «*les organismes qui gèrent un service public en situation de monopole*» (c'est le cas de la SEMVAT) ne peuvent bénéficier des dispositions de cette loi.

Comme on pouvait s'y attendre, la direction de la SEMVAT n'a pas renoncé à tenter de profiter de la mise en place des 35 heures pour augmenter la flexibilité. Sa logique est toujours de chercher à imposer, là où elle le peut dans l'entreprise, que les travailleurs fassent en 35 heures ce qu'ils faisaient en 38 heures. Ainsi, les premières propositions d'organisation du travail ont montré ce que valaient ses promesses : les nouvelles grilles d'emploi du temps, proposées depuis la mi-décembre, tenaient bien compte de l'application des 35 heures, mais ces 35 heures n'étaient qu'une moyenne sur plu-sieurs semaines. Et aucune embauche n'était prévue dans ces projets. Comme le trafic varie sur plusieurs semaines, la direction adapte la durée de travail des conducteurs aux périodes pleines et aux périodes creuses.

Or avant la grève, certains conducteurs travaillaient jusqu'à 48 heures certaines semaines (pour une moyenne de 37 heures hebdomadaires). Et c'est contre cela que la grève a démarré : les conducteurs voulaient obtenir les 35 heures effectives par semaine et non pas en moyenne. Mais c'est la même flexibilité qui est à nouveau proposée aux conducteurs, et les syndicats ont jusqu'à présent rejeté ces propositions.

Les traminots ont donc marqué des points en faisant grève, mais la partie est loin d'être gagnée pour autant. Ils devront imposer la réalité de cette réduction du temps de travail, en restant sur leurs gardes face aux mauvais coups que la direction n'a pas renoncé à porter.

Correspondant LO

SNCF Villeneuve-Saint-Georges

PLUS D'ÉCONOMIE MOINS DE SÉCURITÉ

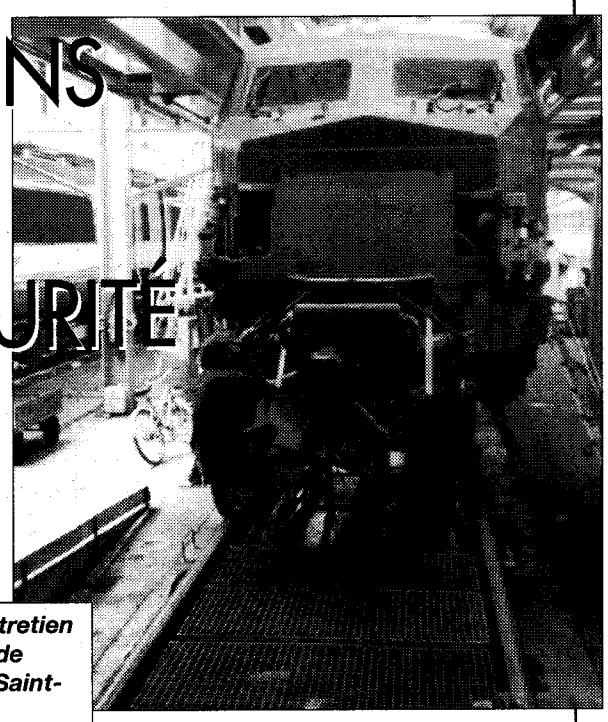

Atelier d'entretien au AMPSE de Villeneuve-Saint-Georges.

Aux chantiers SNCF de Villeneuve-Saint-Georges, les trains de marchandises subissent deux types d'examens avant les départs : une visite technique avec essais de freins, serrage et desserrage de tous les wagons. Ou bien une visite dite de Reconnaissance-Aptitude-Transport ou RAT. Le premier examen est obligatoirement effectué par des «visiteurs» (c'est-à-dire un personnel spécialisé et un peu mieux payé) tandis que le second peut être réalisé par des travailleurs du service Transport. Mais dans ce cas, il s'agit d'une visite simplifiée, au cours de laquelle les essais de freins ne sont pas effectués, ce qui a pour conséquence par exemple qu'on ne sait pas si tous les freins de tous les wagons formant le train répondront bien en cas de freinage décidé par le conducteur.

Depuis quelques années déjà, les RAT sont effectuées de préférence aux visites plus complètes, ce qui a permis à la direction de supprimer bon nombre de visiteurs, dans tous les triages et au détriment de la sécurité. Or la direction vient d'annoncer qu'à partir du mois d'avril prochain, les visites RAT ne seraient plus effectuées par des visiteurs. Les cheminots du service Transport en seraient chargés systématiquement. A la SNCF, tout est possible... quand il s'agit de faire des économies sur le dos des travailleurs.

Ainsi, les camarades du Transport ne seront pas plus nombreux mais auront plus de travail tandis que la direction pourra encore supprimer des postes de visiteurs. D'autre part, alors que ces derniers recevaient une formation technique d'une durée de 6 mois à un an, la direction ne donne qu'un à trois jours de prétendue formation pour les cheminots du Transport chargés de ce travail. Comme si vérifier la composition d'un train de marchandises, l'emplacement, l'état des wagons et leur capacité à rouler à la vitesse voulue ou non, l'état des freins de chacun d'eux en liaison avec la motrice, la détection des défaillances, bref comme si toutes les informations techniques nécessaires pour que le mécanicien puisse conduire le train en sécurité étaient secondaires, n'exigeant pas plus d'attention que cela.

Ni les cheminots de la visite ni ceux du Transport ne sont cependant prêts à accepter cette nouvelle pratique de la direction qui, en voulant diminuer les visites techniques et les compétences de ceux qui doivent faire le travail, démontre une fois de plus son irresponsabilité.

Correspondant LO

Effondrements miniers en Lorraine

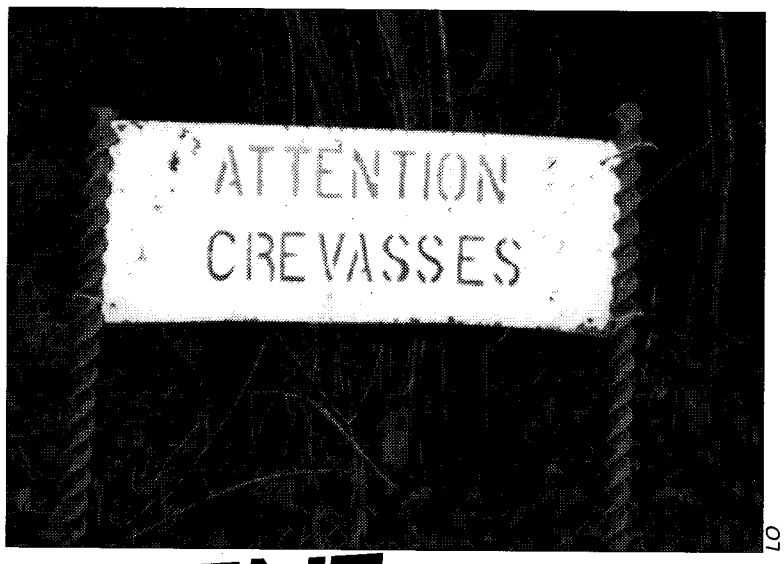

LO

LES PATRONS DES MINES LAISSENT LEURS DÉGÂTS EN HÉRITAGE

Au printemps 1997, la dernière mine de fer de Lorraine, située près de la frontière luxembourgeoise, cessera son activité.

Ainsi prendra fin le processus de fermeture des puits engagé depuis 1963. Au début des années 1960, il y avait encore cinquante-six mines de fer en activité dans le bassin de Briey-Longwy. Par la suite, la minette lorraine a été jugée moins rentable. On a donc décidé de fermer les puits. Seulement voilà, après un siècle et demi d'exploitation, les patrons des mines ont fait du sous-sol lorrain un véritable gruyère et c'est maintenant la population qui paye les dégâts.

En un siècle et demi, en effet, on a extrait du sous-sol un demi-milliard de tonnes de minerai de fer. Dans les années 1950, les De Wendel, qui étaient à l'époque les patrons des mines, ont introduit des machines de plus en plus perfectionnées, pour extraire et convoyer le minerai. Il fallait accroître le rendement à tout prix. On a creusé des galerie de plus en plus larges et de plus en plus hautes, de véritables avenues dépassant six mètres de large, pour faire circuler les engins.

Puis, toutes ces mines ont été abandonnées les unes après les autres. L'entretien n'a plus été fait. L'eau s'est infiltrée de tous les côtés. Car là aussi, à l'époque où les mines étaient en activité, les eaux étaient pompées en permanence. Pour extraire une tonne de minerai, il fallait pomper un mètre cube d'eau environ. Après la fermeture des mines, certaines stations de pompage jugées rentables ont été reprises par les compagnies de distribution d'eau. quand aux autres stations, jugées moins intéressantes, elles ont été carrément laissées à l'abandon. L'eau envahit peu à peu les galeries. Cela s'ajoutant à l'absence d'entretien, les mines s'effondrent, entraînant des glissements de terrain en surface.

C'est ainsi que les affaissements miniers se multiplient dans la région, provoquant parfois de graves dégâts dans les habitations.

Dans la commune d'Auboué, en Meurthe-et-Moselle, les habitants ont dû être évacués de deux cités différentes. Le 14 octobre, dans la cité de Coinville, des fissures s'étaient produites dans les murs, le plâtre était tombé et le carrelage avait été brisé. Le soir même les maisons se lézardaient et les habitants étaient évacués en toute hâte. Depuis, la moitié de la cité est condamnée par des barrières et les maisons attendent d'être démolies.

Maison lézardée à cause des mouvements du sous-sol.
LO

Quelques semaines plus tard, c'est dans un autre lotissement d'Auboué, situé rue de Metz, que les habitants ont vu la chaussée s'effondrer sous leur yeux et les maisons s'enfoncer dans le sol. Quatre-vingts familles ont dû être évacuées sous la neige, sans avoir même le temps de récupérer leurs effets personnels. Là aussi, ce quartier doit être entièrement rasé.

Certains habitants ont trouvé refuge dans leur famille. D'autres ont été installés provisoirement dans des chambres d'hôtel. Les habitants ont décidé de se constituer en comité de défense pour être indemnisés et dénoncer la responsabilité des patrons des mines. C'est une véritable catastrophe pour les habitants de ces cités. Ils avaient acheté ces maisons et avaient investi toutes leur économies pour en rendre le cadre agréable.

Ce n'est pas la première fois que ce genre de phénomène se produit. À Auboué déjà, en 1972, le sol s'était effondré dans la cité des Glacis et celle des Géranaux. Plus de cinq cents personnes avaient dû être évacuées.

À Outtange, en 1967, trois immeubles avaient été lézardés tandis que cinq autres s'étaient effondrés. L'effondrement était dû à la reprise des travaux dans le sous-sol. Mais les patrons des mines répondaient qu'il s'agissait d'un simple glissement de terrain survenu à la suite de pluies trop abondantes.

À Crusnes, enfin, en novembre 1977, des vieilles galeries serpentant sur la commune, abandonnées depuis plus de trente ans, s'étaient effondrées brutalement.

La liste est longue... Il aura fallu attendre deux décennies pour que les pouvoirs publics se décident à dresser la liste des communes à risques et à songer à mettre en place une « mission d'inspection permanente pour suivre les évolutions dans le comportement des anciennes mines ». Quant aux anciens patrons des mines, eux, ils se sont tout simplement volatilisés avec leurs profits, laissant toutes ces catastrophes en héritage.

SPIE-Batignolles

IL FAUT PAYER POUR ÊTRE VENDUS

Le groupe Schneider demande à ses salariés qu'ils lui rachètent leur propre entreprise. Schneider est loin de manquer d'argent : 1,2 milliard de bénéfice en 1995, 1,7 milliard en 1996. Mais une de ses filiales spécialisée dans le BTP, Spie-Batignolles (20 000 salariés, 17 milliards de chiffre d'affaires) dit que ses affaires vont mal, comme le bâtiment, et a seulement déclaré... 9 millions de bénéfice en 1995, après plusieurs années de déficit.

Les repreneurs font la fine bouche. Le groupe de BTP britannique AMEC veut bien utiliser la Spie pour s'implanter sur le marché français, mais ne consent à racheter au maximum que 40 % des actions.

Comme Schneider ne veut garder que ses activités les plus rentables, il demande donc à tous les salariés de verser chacun au minimum 10 000 F pour l'aider à se débarrasser de ce navire qui prend l'eau, sans évidemment donner la garantie que ce sacrifice dispensera le nouvel employeur de les jeter par-dessus bord quand l'affaire sera faite ! Les dirigeants du groupe Spie vont même jusqu'à proposer de prêter l'argent à ceux qui ne pourraient pas faire autrement...

Schneider exerce ainsi un chantage sur ses salariés, laissant entendre qu'ils risquent une restructuration avec licenciements massifs s'il n'arrive pas à vendre. De plus, les salariés qui n'auraient pas souscrit, si la vente se fait, peuvent craindre d'être les premiers à être licenciés par leur nouvel employeur.

De cette façon, Schneider recevra près de 200 millions de francs du repreneur britannique... et autant de ses salariés ! Comptant sur la peur du chômage, les margoulins qui se contentaient jusqu'ici d'exploiter le travail s'enhardissent maintenant jusqu'à faire main basse même sur les quelques sous que leurs travailleurs auraient pu mettre de côté !

Réédition La Chronique de Travnik d'Ivo Andric

Travnik se trouve à l'ouest de Sarajevo, au cœur d'une Bosnie que la guerre pour le dépeçage de la Yougoslavie a jetée sur le devant de l'actualité.

Il y a un peu plus d'un siècle qu'Ivo Andric (1892-1975) est né dans cette petite ville. Mais sa *Chronique de Travnik* se situe en des temps encore plus anciens : au début du XIXe siècle dans une Bosnie, province de l'Empire ottoman, ayant Travnik comme capitale où siégeait le vizir. Là, dans deux maisons voisines, viennent d'arriver les consuls des deux premières puissances continentales de l'époque, la France et l'Autriche. Ces pays avaient alors des visées concurrentes sur cette partie de l'Empire turc, le récit se déroulant durant les dernières années d'un Empire napoléonien installé sur la rive est de l'Adriatique mais dont l'hégémonie européenne vacillait déjà.

À Travnik, la tension est palpable entre les représentants d'une France et d'une Autriche-Hongrie que leur rivalité met en contact dans les Balkans, presque au centre de l'Europe donc. Ces étrangers venus de l'Ouest – principaux narrateurs de cette tranche d'histoire – y découvrent une Europe marquée par des traditions orientales, dont ils ne soupçonnaient guère l'existence.

Ce monde est fait, leur semble-t-il, d'intrigues, avec ses féodaux locaux islamisés mais toujours à fronder contre une tutelle turque, miné de l'intérieur par les rivalités qui déchirent la cour du vizir, et de l'extérieur par les fréquentes rébellions populaires.

Il y a là des Slaves musulmans – les « Turcs » dont les « musulmans » bosniaques actuels sont les descendants –, des chrétiens – catholiques croates ou orthodoxes serbes –, des Juifs et les membres de peuples venus des quatre coins de l'Empire turc ou de l'Europe centrale. Bref, c'est un résumé de cette mosaïque humaine qui fait les Balkans. Les consuls en voient d'abord la bigarrure : des communautés ayant chacune ses costumes, ses coutumes. Pourtant, cette diversité forme un tout, un ensemble humain ayant des références, une histoire, des intérêts et des haines communs. Dans la rencontre entre l'Occident et l'Orient, Andric donne à voir bien plus que des particularismes : s'attachant à des personnages fortement typés, il montre ce qu'ils ont d'universel. Il dépeint une société faite d'antagonismes entre les puissants, les possédants, quels qu'ils soient, et le petit peuple des artisans, des colporteurs, les paysans sans droits, les humbles se battant pour leur survie quotidienne et dont la vie est la toile de fond de cette *Chronique*.

Pierre LAFFITTE

La chronique de Travnik
d'Ivo Andric,
éd. Belfond, 512 pages, 149 F.

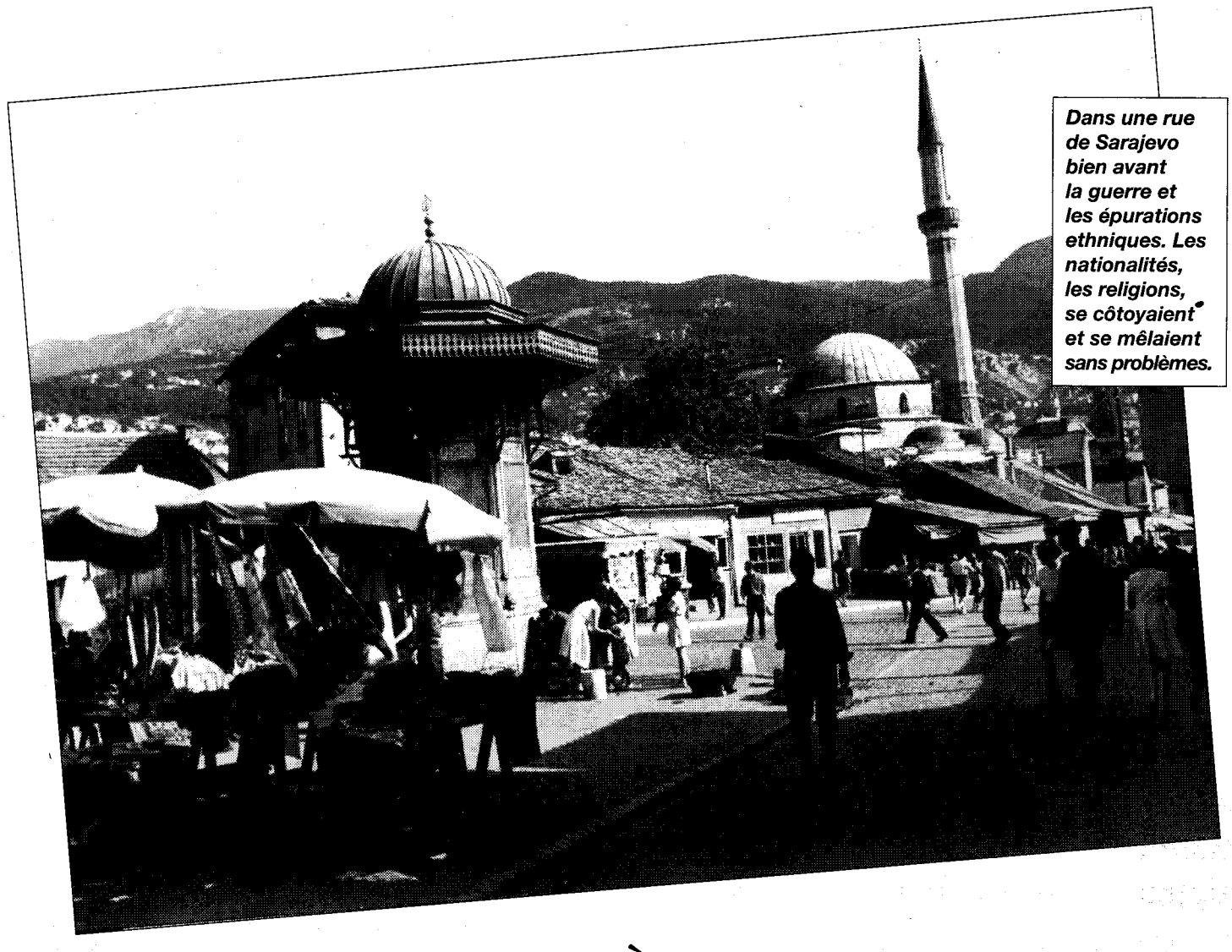

Dans une rue de Sarajevo bien avant la guerre et les épurations ethniques. Les nationalités, les religions, se côtoyaient et se mêlaient sans problèmes.

À propos d'Ivo Andric

Plusieurs romans et nouvelles d'Andric (qui a reçu le prix Nobel de littérature en 1961) ont été publiés ou réédités ces derniers temps. La plupart sont disponibles, tels *Le pont sur la Drina* (Belfond), *La demoiselle* (Laffont), *La cour maudite* (L'Âge d'Homme), *Titanic et autres contes juifs* (Belfond), *L'éléphant du vizir* (Publications orientalistes) ou *Au temps d'Anika* (10/18).

Tous traitent de la Bosnie, et plus largement de la région, de son histoire et ses peuples. En les lisant on ne peut s'empêcher de penser à la situation actuelle de l'ex-Yougoslavie ou à des événements plus récents que ceux décrits dans ces romans. *La chronique de Travnik*, par exemple, a été écrite en 1942, alors que le pays était mis à feu et à sang par les troupes hitlériennes et des bandes nationalistes rivales.

L'œuvre d'Andric a été très populaire en Yougoslavie après la Seconde Guerre mondiale parce que c'était celle d'un écrivain d'origine croate, né en Bosnie « turque » et ayant vécu tant à l'étranger qu'en Serbie, se disant humaniste et plaidant pour la coexistence entre les peuples.

Un air de famille de Cédric Klapisch

Le dernier film de Cédric Klapisch, *Un air de famille*, n'a pas bénéficié à sa sortie d'une large publicité. Pourtant le « bouche à oreille » est en train d'en faire un succès populaire. Ceux qui n'auraient pas encore vu cette adaptation de la pièce de Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui peuvent encore le faire puisque de nombreuses salles le programment aujourd'hui.

La famille Menard, comme tous les vendredis, se retrouve pour dîner « Aux Ducs de Bretagne ». Il y a Philippe, l'aîné, prototype même de la réussite professionnelle, adulé par sa mère, celui à qui la vie n'a fait que des cadeaux. Il y a Henri, le fils cadet, le « raté de la famille », tenancier d'un petit café de banlieue au grand dam de sa mère qui rêvait d'un établissement plus sélect, un « pub » distingué. Et puis il y a les femmes : Betty, la sœur rebelle, celle qui la trentaine passée n'est toujours pas mariée, un peu en marge du conformisme social ambiant ; Yolande, la femme de Philippe, épouse dévouée, et effacée ; et enfin la mère, la régente capricieuse de tout ce petit monde, qui ne supporte pas Denis, le serveur sympathique, qui entre deux verres servis s'enfile de grandes rasades de romans.

Ce vendredi est exceptionnel. Philippe vient de passer à la télévision régionale. La famille Ménard est en ébullition, sauf Henri qui a bien d'autres soucis que de regarder dans la lucarne son frère vanter le dynamisme de son entreprise. La famille se retrouve au bar d'Henri, point de départ traditionnel pour « Les Ducs de Bretagne ». Mais finalement le départ n'a pas lieu. On attend Arlette, la femme d'Henri. Mais Arlette ne viendra pas. Elle « est partie pour réfléchir ». Tout se détraque. Le cérémonial hebdomadaire est bouleversé. La situation est mûre pour que se révèlent les tensions familiales longtemps ruminées.

Dans ce déballage de linge sale, les rôles sont renversés et les éternels « gagnants » perdent leur superbe. Le film de Cédric Klapisch est une réussite : tout à la fois drôle, grinçant, mais aussi touchant. Et, une fois n'est pas coutume, il donne la part belle aux « éclopés » de la vie.

Stéphane HÉNIN

Grande-Bretagne

QUAND LES REQUINS FRANÇAIS SE METTENT À BOIRE DU THÉ

Maintenant que le gouvernement britannique a privatisé quantité de services publics, allant de la voirie municipale à la distribution d'eau et aux chemins de fer, en passant par la fourniture des repas dans les écoles ou le nettoyage des draps dans les hôpitaux, un certain nombre des promoteurs les plus virulents de ces privatisations commencent à grincer des dents face aux conséquences.

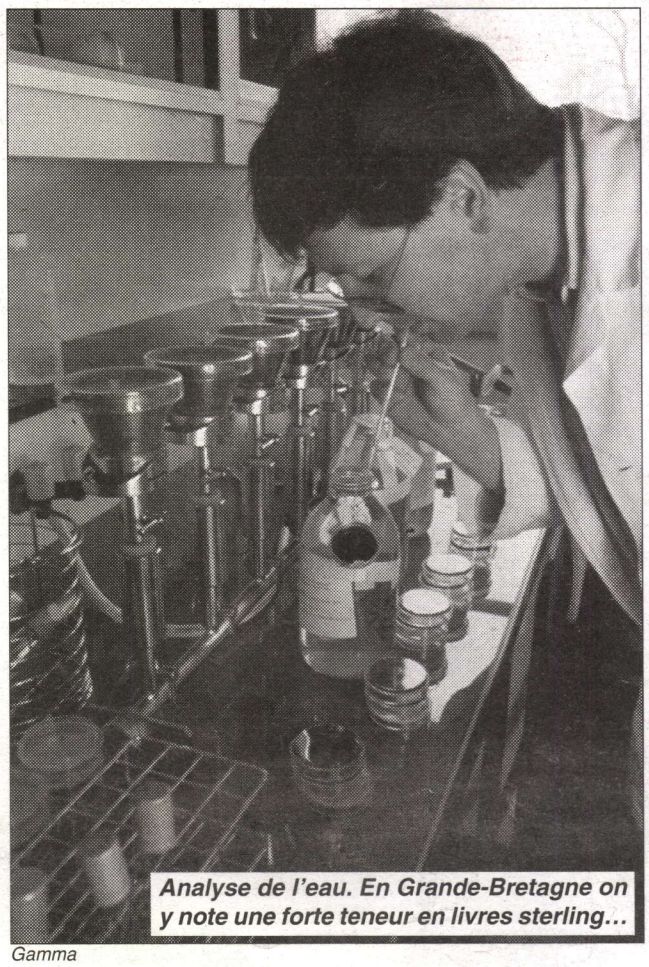

Analyse de l'eau. En Grande-Bretagne on y note une forte teneur en livres sterling...

Gamma

C'est ainsi qu'à quelques mois des élections législatives anglaises, des députés de l'aile droite conservatrice – des enragés du « thatchérisme » – ont tiré la sonnette d'alarme face à la mainmise d'un petit nombre de multinationales françaises sur certains de ces services privatisés.

La Compagnie Générale des Eaux est la principale accusée dans cette affaire. En dix ans, celle-ci aura mis sur pied 53 compagnies opérant dans des secteurs issus des privatisations et employant au total 28 000 salariés. La CGE opère en particulier par l'entremise d'une société britannique, General Utilities, qui est aussi sa plus importante filiale étrangère. Celle-ci contrôle par exemple des sociétés distributrices d'eau du Kent, du Hertfordshire et du Surrey qui ont suscité quelques scandales en matière de qualité et de régularité de l'approvisionnement. Ce qui n'empêche pas la CGE de s'apprêter à en acquérir une autre, en s'alliant avec une autre entreprise française, Saur, toujours dans le Kent.

Connex Rail est une autre filiale de la CGE qui possède deux franchises de transport de passagers par rail dans le sud-est du pays, et du même coup le monopole du trafic ferroviaire passager entre la côte est de la Manche et Londres. Elle est bien connue des banlieusards pour ses trains remarquablement antiques et surchargés.

General Healthcare, une autre filiale de la CGE, est la plus importante compagnie britannique dans la santé privée. Elle possède 29 hôpitaux dont quelques hâvres pour richissimes malades comme le Portland Hospital et la Harley Street Clinic, qui suscitent la colère des citoyens moyens, attachés, à juste titre au principe de la santé publique pour tous. General Healthcare est aussi la première entreprise privée à avoir obtenu du gouvernement un contrat pour la construction et l'exploitation d'un hôpital « public » (si l'on peut dire). Comble d'ironie, le gouvernement britannique a vendu à la CGE l'Agence de Médecine et de Sécurité du travail, qui est chargée de veiller aux problèmes d'hygiène et sécurité, et de santé en général, dans la fonction publique !

A tout cela, il faut ajouter deux compagnies qui s'occupent de la collecte et de l'incinération d'ordures ménagères. L'une d'elle, Onyx, a le triste privilège d'avoir été l'instrument (volontaire) dont s'est servi Thatcher pour écraser la résistance des employés de voirie des municipalités à la fin des années 1980. On retrouve aussi la CGE, avec d'ailleurs la Lyonnaise des Eaux, dans deux des six centrales britanniques qui produisent de l'électricité à partir de la combustion de déchets divers.

Bien entendu les politiciens conservateurs qui, par pure démagogie, se plaignent aujourd'hui des méfaits du capital français en Grande-Bretagne sont tout aussi hypocrites que leurs homologues français qui en font autant envers le capital anglais en France, par exemple dans le cas de « délocalisation » d'entreprises comme Hoover. D'autant que si la CGE a pu aller à la soupe des privatisations dans les services publics anglais, c'est aux côtés, et avec le même manque total de scrupules, que ses concurrents britanniques. Mais le fait qu'il y ait plus salaud que soi n'est jamais une excuse.

F.R.

Suisse (et ailleurs)

L'ODEUR NAUSÉABONDE DES COFFRES-FORTS

Que la Suisse officielle ait eu une attitude équivoque, pour ne pas dire complice du nazisme, durant la Deuxième Guerre mondiale, ce n'est pas une découverte. Le fait que les banques suisses aient servi de refuge à des capitaux nazis avant, durant et au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale n'était pas non plus un secret avant qu'éclate récemment l'affaire dite des fonds juifs et de l'or nazi.

On sait que les dirigeants de la Suisse de l'époque ont expulsé vers l'Allemagne nazie bien des Juifs ou des antifascistes allemands qui avaient cru trouver refuge dans sa « neutralité ». On sait aussi que nombre de Juifs exterminés par le régime nazi avaient mis de l'argent à l'abri en Suisse, argent qu'ils n'étaient plus là pour réclamer après la guerre et sur lequel les Banques suisses ont fait main basse.

C'est à ce propos qu'à la veille de la fin de son mandat, le président de la Confédération Helvétique a estimé, mardi 31 décembre, que l'« *affaire des fonds juifs et de l'or nazi* » avait été le moment le plus difficile de son mandat.

Mais ce qui semble émouvoir si fort cet homme, ce n'est pas le rappel des souffrances humaines de l'extermination de la population juive opérée par les nazis, ou la culpabilité de ses semblables, les dirigeants suisses d'alors. Ce n'est pas non plus la nécessité de réparer. Non, ce qui l'émeut, c'est ce qu'il appelle « *une volonté de déstabilisation de la Suisse et de démolition de sa place financière* ».

Et d'accuser, non sans fondement il est vrai, la vive concurrence économique entre places financières américaine et européennes d'alors, aussi peu regardantes dit-il – et il n'a pas tort là non plus – avant et pendant la guerre sur la nature des capitaux importés. « *Pourquoi ne dit-on rien des autres ?* » demande-t-il, insinuant que Londres et New York ont accueilli – et gardé – au moins autant de fonds juifs ou d'or nazi que la Suisse.

Ces déclarations d'un porte-parole de la Suisse des banquiers ne sentent pas bon, mais elles ont le mérite de la franchise. Elles montrent que, même en temps de paix, la « guerre » entre places financières est une perpétuelle actualité. Une guerre où les coups bas sont de règle et dans laquelle aucun des camps ne vaut mieux que l'autre. C'est un expert qui le dit, et on n'a guère de mal à le croire.

Au sommaire de :

LUTTE DE CLASSE n°24

(décembre 1996)

- **Les textes de la conférence nationale de Lutte Ouvrière**
- Union européenne, Euro et marché mondial
- L'ex-Union soviétique et son évolution
- La situation intérieure
- Russie 1996
- Les tâches immédiates des communistes révolutionnaires

Prix : 10 F

Envoi contre 12 f en timbres

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995